

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 44/1953 (1953)  
**Rubrik:** Chroniques scolaires

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# TROISIÈME PARTIE

---

## Chroniques scolaires

---

### Fribourg

Le canton a institué, il y a trois ans, une Chambre pénale des mineurs, chargée de juger les jeunes délinquants. L'ampleur de sa tâche a démontré qu'il ne suffisait pas de réprimer les infractions des enfants, mais qu'il fallait avant tout essayer de les prévenir. Afin de seconder les efforts de la Chambre, la Direction de l'Instruction publique a constitué une commission « chargée d'étudier les mesures à prendre pour assurer la protection morale des enfants en âge de scolarité ». Celle-ci, après s'être appliquée à rechercher les causes et les occasions les plus fréquentes de la délinquance des mineurs, a recommandé différentes mesures en matière de cinéma, de ventes d'insignes ou de billets de tombolas par des enfants, et d'appartenance de mineurs à des sociétés. Dans tous ces cas, d'ailleurs, ce n'est pas la législation qui est à revoir, mais l'application parfois insuffisante qu'on en fait. La plupart des cantons ayant eu à s'occuper du problème du cinéma, il est peut-être intéressant de signaler la solution adoptée dans le pays de Fribourg par la Direction cantonale de la Police :

Sauf en cas de séances spéciales pour enfants, les cinémas leur sont interdits avant l'âge de 16 ans révolus, et parfois, de 18 ans. Lorsque le personnel des salles hésite sur l'âge de certains jeunes gens, il peut leur demander leur carte d'identité ou toute autre preuve de leur âge. Cette faculté permet de rendre responsables les directeurs de cinémas qui laisseraient entrer des enfants n'ayant pas l'âge prescrit : ils ne peuvent plus exciper de leur ignorance. De fréquents contrôles sont faits, en ville de Fribourg surtout, et, en cas de contravention, les directeurs eux-mêmes sont mis à l'amende. Cette solution qui évite de résoudre le problème compliqué de la carte d'identité, semble donner toute satisfaction.

Dans un tout autre domaine, mais qui, comme celui du cinéma, relève à la fois de l'Instruction publique et de la police, la Commission cantonale des études a été amenée à prendre des mesures : en matière de circulation. Les nombreux accidents dont sont victimes les enfants, sur des routes de plus en plus fréquentées, ont démontré que l'école ne pouvait se désintéresser du problème. La Commission des études a donc

rendu obligatoire un manuel contenant les règles essentielles de la circulation routière, et des exercices variés ayant trait à celle-ci. Toutefois, il ne s'agit pas là de l'introduction d'une nouvelle discipline, et les règles de la circulation devront être considérées par les maîtres de la même manière que celles qui concernent l'éducation en général : de fréquents rappels, dans ce domaine, vaudront mieux que des leçons complètes.

De son côté, la Direction de la police et certaines commissions scolaires locales ont organisé des séances d'exercices en plein air pour les enfants en âge de scolarité. On peut espérer que ces diverses mesures auront pour effet de diminuer le nombre des accidents atteignant des enfants.

\* \* \*

Le Grand Conseil a adopté, le 25 novembre 1953, un décret « fixant le taux de subventionnement des traitements du corps enseignant ». On sait que ces traitements sont payés par les communes, mais subventionnés par l'Etat sur la base d'un barème différent selon les éléments des traitements et la classe des communes. L'introduction du nouveau régime résultant de la loi sur les traitements, du 23 novembre 1951, ayant modifié la composition de ces traitements, il y avait lieu d'établir un taux de subventionnement tenant compte des changements intervenus. C'est à quoi répond le décret en question qui, en même temps, simplifie le système en fixant un taux unique pour tous les éléments des traitements du corps enseignant, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. Pour ceux qui souhaitent connaître la mesure de l'effort de l'Etat en ce domaine, relevons brièvement qu'il va du 3,5 % de la dépense totale (pour les communes de 2<sup>e</sup> classe), au 55 % (pour celles de 6<sup>e</sup> classe).

Mais, ce à quoi s'intéressent particulièrement tous ceux qui dépendent de l'autorité de l'Etat, que ce soit comme fonctionnaires de l'administration, ou comme maîtres, maîtresses et professeurs, c'est la nouvelle classification des fonctions qui doit faire suite au « statut du personnel de l'Etat », adopté par le Grand Conseil le 15 novembre 1951. Les travaux que cette classification implique ont été confiés à une institution de psychologie du travail et à une commission consultative composée de fonctionnaires. Chaque intéressé a été appelé à remplir un long questionnaire contenant la description de sa fonction ; la plupart d'entre eux ont été entendus verbalement par la commission *ad hoc*.

Cette procédure n'a pas été, naturellement, sans soulever beaucoup d'agitation et d'espoirs parmi le corps enseignant comme parmi les autres fonctionnaires, les uns et les autres comptant parmi ceux qui, en Suisse, reçoivent le salaire le plus bas. C'est dire que les travaux de la « Société fribourgeoise d'éducation », association strictement pédagogique, ont temporairement cédé le pas à ceux de l'« Association du corps enseignant primaire et secondaire », groupement qui s'occupe surtout des intérêts matériels de ses membres : si les maîtres et les maîtresses se sont fréquemment réunis, cette année, ce fut principalement pour discuter classification et salaires. « Primum vivere, deinde philosophari ! »

A la tête de l'Association, M. Alfred Repond a démissionné après avoir été pendant sept ans un président dévoué et diplomate. Il a été remplacé par M. Louis Barbey, instituteur à Vuadens.

La Société d'éducation prépare actuellement le nouveau livre de lecture du cours supérieur, pour faire suite à celui du cours moyen paru l'an dernier. Elle va éditer également un nouveau manuel de géographie. Enfin, elle a fait paraître, dans le « Bulletin pédagogique », divers articles contenant des préparations de leçons, destinées à faciliter l'utilisation du manuel de lecture.

Une grammaire française, œuvre collective des maîtres de la Gruyère, a été introduite dans cet arrondissement, à titre provisoire. Une prochaine chronique pourra dire les résultats de cet essai.

\* \* \*

Parmi les événements touchant les écoles secondaires du canton, on mentionnera notamment l'ouverture d'une 2<sup>e</sup> classe allemande à l'Ecole des jeunes filles à Fribourg. Alors que dans la 1<sup>re</sup> classe — excepté 7 heures de français par semaine — tout l'enseignement se donne en allemand, en 2<sup>e</sup>, les mathématiques, la géographie, l'histoire s'enseignent en français afin de préparer les jeunes filles qui ont l'intention de continuer leurs études dans cette langue. Ce système exige naturellement beaucoup du corps enseignant car, comme dans toutes les villes bilingues, le degré de préparation en français des élèves est extrêmement variable.

A Bulle, l'Ecole secondaire de la Gruyère a émigré à la rue de Bouleyres, où elle occupe deux étages dans des locaux anciens, mais rafraîchis et adaptés aux nécessités de l'enseignement, en attendant que l'achèvement du bloc scolaire bullois lui permette d'occuper tout le bâtiment.

A la suite de la mort de M. Fritz Rowedder, directeur des écoles de Chiètres, M. Auguste Hänni, professeur, a été promu à cette charge. Il succède également à M. Rowedder comme membre de la Commission cantonale des études, section de Morat.

M<sup>lle</sup> Anna Hug, directrice de l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Fribourg, a demandé au Conseil d'Etat d'être admise au bénéfice d'une retraite bien méritée, après 44 ans passés au service de l'école fribourgeoise. Nommée en 1909 à l'Académie Sainte-Croix, elle avait, en 1921, permuté sur l'Ecole secondaire où elle enseigna les mathématiques et les sciences avant d'être appelée à la direction, en 1943. Unanimement regrettée, elle laisse à tous ceux qui l'ont connue, le souvenir d'une directrice courtoise et compétente qui sut maintenir les belles traditions de l'Ecole secondaire de Gambach. A l'heure où le chroniqueur écrit, son successeur n'est pas encore désigné.

\* \* \*

Dix ans ont passé depuis que l'Ecole Normale d'Hauterive, fermée durant quelques années à cause de la pléthore de maîtres, a été transférée à Fribourg. En 1942, les Révérends Pères Cisterciens d'Hauterive,

chassés par le Kulturkampf de 1848, revenaient occuper leur ancien domaine et leur couvent, devenus propriétés de l'Etat. A la même époque, M. le conseiller d'Etat Piller réussissait à acquérir à Fribourg la très belle propriété de la famille de Diesbach, sise à la rue de Morat. Grâce à cette double opération, et aux transformations indispensables qui furent rapidement menées à la maison de Diesbach, l'Ecole Normale pouvait ouvrir ses portes, à Fribourg, en septembre 1943, et, comme on l'a dit à l'époque au Grand Conseil, « s'intégrer plus parfaitement dans le cycle de l'école fribourgeoise » en profitant de tous les avantages spirituels, intellectuels et esthétiques offerts par une ville universitaire.

Depuis 1943, quatre volées d'instituteurs sont sorties de l'Ecole, en 1947, 49, 51 et 53. Le cycle des études est, en effet, de quatre ans, mais il n'y a de rentrée que chaque deux ans. L'Ecole compte deux classes doubles, soit deux de langue française et deux de langue allemande, celles-ci étant placées sur le même pied que celles-là, sauf pour certaines branches accessoires communes, dans le but de mettre davantage en contact Romands et Alémaniques. Comme il y a 46 places à l'Ecole, chaque classe ne comprend que des effectifs réduits et le travail des élèves put être ainsi plus aisément suivi. Ce système permet de fournir, tous les deux ans, une vingtaine d'instituteurs à l'école fribourgeoise. En fait, avec l'augmentation du chiffre de la population, ce nombre n'est pas tout à fait suffisant, bien qu'il n'y ait pas lieu — comme certains journaux l'ont fait — de parler de pénurie. Aussi, parmi les projets de l'avenir de l'Ecole, étudie-t-on un agrandissement des locaux à disposition, afin de lui permettre de recevoir quelques élèves de plus.

Le recrutement, en revanche, ne pose pas de difficulté : depuis l'ouverture de l'Ecole, il y a dix ans, la direction a refusé du monde à chaque examen d'entrée. Lors des épreuves de cette année, par exemple, il y avait 42 candidats de langue française pour 15 places disponibles. Le problème, si problème il y a, serait plutôt celui-ci : pourquoi refuser l'entrée de l'Ecole à des candidats méritants qui ont fait un bon examen, mais ne sont pas dans les quinze premiers ? Mais, dès le moment où l'on admet qu'il est nécessaire de limiter le nombre des nouveaux instituteurs, il n'y a pas à hésiter.

Un autre projet dont on discute beaucoup, projet dont le chroniqueur a déjà eu l'occasion de dire quelques mots l'an dernier, est celui de la durée des études. Les maîtres de l'Ecole estiment qu'il faut introduire — ou plutôt réintroduire, car Hauterive connaissait ce système — cinq ans d'études normales au lieu de quatre, ce afin de décongestionner le programme actuel. La Commission cantonale des études a donné son approbation de principe à ce projet, après en avoir minutieusement examiné toutes les conséquences possibles. Son exécution, si elle se réalise, est toutefois liée à diverses questions d'ordre matériel, dont au premier plan celle de l'agrandissement des bâtiments. La promotion qui débutera à l'Ecole, cet automne, suivra donc en tout état de cause le cycle de quatre ans d'études.

\* \* \*

Le Technicum cantonal continue de connaître une affluence réjouissante d'élèves, malgré une sélection de plus en plus sévère lors des examens d'admissions. M. le directeur Michel, en le relevant dans son rapport annuel, est satisfait de constater que « nos milieux ouvriers et campagnards ont compris la nécessité d'une instruction professionnelle complète à donner à leurs enfants ».

M. André Piller, professeur de construction électrique, ayant renoncé à son enseignement, il a été remplacé par M. Jacques Monney, ingénieur EPF et docteur es sciences. M. Serge Prêtre, chef de l'atelier de mécanique, ayant été envoyé en mission au Brésil, pour le compte du Bureau international du travail, ses cours ont été confiés pendant son absence à MM. Moser et Haering. On relèvera avec plaisir que c'est à la suite d'une visite faite à l'atelier de mécanique du Technicum par un délégué du BIT que M. Prêtre a reçu cette flatteuse mission. Ce choix est un témoignage de l'excellence des méthodes introduites par leur auteur, M. Prêtre lui-même, à l'atelier de Fribourg. M. Georges Brasey, chargé de cours de mathématiques aux apprentis mécaniciens-électriciens, ayant résigné ses fonctions, il a été remplacé par M. Vez, maître de pratique. Trois des plus anciens professeurs du Technicum, MM. Jean Berchier, Oscar Cattani et Paul Gerber, ont demandé au Conseil d'Etat d'être admis aux droits de la retraite. M. Berchier enseignait depuis 44 ans au Technicum — il avait été nommé en 1909 — le dessin à vue et le dessin d'ornement, la calligraphie, la lettre, la perspective et le tracé d'ombres, et la méthodologie du dessin. M. Cattani initiait, depuis 1915, les élèves de l'école de maîtres de dessin, futurs professeurs, graphistes ou peintres décorateurs, aux diverses techniques des arts appliqués et aux lois de la composition décorative. M. Gerber avait débuté en 1911 ; il professa d'abord la topographie à l'école de géomètres, supprimée depuis ; plus tard, il enseigna l'arpentage et le génie civil, puis les mathématiques. M. Gerber poursuivra cependant un horaire réduit, de même qu'il continuera ses leçons de géodésie à l'Université, où il est chargé de cours.

La section féminine du Technicum a célébré, au début de l'année scolaire, le cinquantième anniversaire de sa fondation. C'est, en effet, en 1902 que M. le conseiller d'Etat Python confia aux Franciscaines Missionnaires de Marie « l'Ecole industrielle de Notre-Dame de Jolimont ». Celle-ci forme, dans son école-atelier de broderie et lingerie fine, des brodeuses, des lingères, des maîtresses brodeuses et des maîtresses d'ouvrages. De nombreuses générations de jeunes filles y reçurent, dans une ambiance profondément chrétienne, un enseignement bien propre à revaloriser le travail féminin et à préparer de futures maîtresses de maison.

A la commission de surveillance du Technicum, MM. Louis Piller, ingénieur, sous-directeur des Entreprises électriques fribourgeoises, Pierre Dreyer, chef de service du Département de l'industrie et du commerce, Robert Pilloud, industriel, ont remplacé MM. Jules Clément, démissionnaire, Edmond Lateltin et Hans Blumer, décédés.

L'année scolaire que vient d'achever le Collège Saint-Michel n'offre pas beaucoup de prises au chroniqueur soucieux de ne relever que des faits saillants. Et pourtant, si les vieux bâtiments du Belzet sont demeurés immuables autour de leur souriant jardin, si le programme de tous les jours s'est accompli sans heurts, les hommes, eux, ont changé : au début de janvier mourait Mgr. Joseph Pasquier, préfet honoraire de l'internat et doyen du Chapitre de Saint-Nicolas. Il avait fait partie du Collège durant cinquante ans, comme professeur et comme préfet. Il appartenait à ces maîtres de l'ancienne école, durs à eux-mêmes et fidèles au devoir, exigeant beaucoup, se préoccupant peu d'être aimés, mais méritant toujours le respect et l'admiration de leurs élèves.

Le 21 mars, M. l'abbé Gremaud décédait des suites d'une longue maladie. Après trois ans comme professeur en 1<sup>re</sup> littéraire, le Conseil d'Etat lui avait confié, en 1920, l'enseignement de la philosophie au Lycée. Il devait le garder durant 31 ans, et le nombre des anciens collégiens est grand qui lui doivent d'avoir gagné, au contact de son enthousiasme contagieux, un goût définitif pour la spéculation philosophique. Sur le plan international, le nom de M. l'abbé Gremaud est lié à l'histoire de « Pax Romana », association internationale des étudiants catholiques, dont il fut successivement un des membres fondateurs, le président, puis, durant plus de vingt ans, l'actif secrétaire.

En mars également, la mort frappait M. le chanoine Armand Pittet, recteur du Collège, brusquement atteint d'une hémorragie cérébrale. Né en 1900, à Villarimboud, le défunt, après des études à Saint-Charles, à Romont, puis à Saint-Michel, de 1917 à 1921, fit son séminaire et fut ordonné prêtre en 1925. Il enseigna tout d'abord à l'Ecole Normale des instituteurs, à Hauterive, avant de devenir préfet du Collège, fonction qu'il abandonna bientôt pour se consacrer exclusivement à ses études de lettres qu'il couronna par une thèse intitulée : « Essai d'un vocabulaire philosophique de Sénèque en comparaison avec Cicéron ». Professeur au Collège, il y enseigna les langues anciennes et fut professeur de classe en rhétorique. En 1939, il succédait à Mgr. Savoy à la tête du Collège, poste qu'il occupa donc quatorze ans au cours desquels l'établissement dont il avait la responsabilité reçut la marque durable de ses goûts et de ses tendances personnelles. Il était, d'autre part, chanoine titulaire de la cathédrale ; la conférence suisse des recteurs de gymnase l'avait appelé à sa présidence, de même que le groupe romand des études latines. Son zèle au service de la culture lui avait valu, du gouvernement français, les palmes académiques et le grade d'officier de l'Instruction publique. « Consumatus in brevi explevit tempora multa » disait de lui son successeur en relevant avec quelle générosité le défunt s'était consacré à sa tâche : tôt parvenu au terme de sa vie, il a fourni pourtant une longue carrière.

En mai de cette année, la Villa Saint-Jean, section française du Collège, a fêté le cinquantième anniversaire de sa fondation. C'est en 1903 que s'ouvrit cet établissement qu'une convention passée avec le Conseil d'Etat confiait aux R. Pères Marianistes, expulsés des collèges français, et particulièrement du collège Stanislas, à Paris. Il avait pour but, disent les documents de l'époque « d'assurer aux élèves, en même temps qu'une sérieuse préparation au baccalauréat, le double avantage

d'un séjour à l'étranger et d'un apprentissage réel et effectif de la langue allemande ». Ferdinand Brunetière, dans une lettre ouverte adressée au R. P. Kieffer, premier directeur de la Villa, saluait en ces termes l'ouverture du nouvel institut :

« Vous ne négligerez rien de ce qu'il faudra faire pour donner à vos élèves l'instruction la plus solide, la plus exacte, la plus étendue ; mais vous ne serez pas moins attentif à leur « éducation » qu'à leur instruction ; vous ne vous préoccuperez pas moins de la formation du caractère que de celle de l'intelligence ; vous ne vous montrerez pas moins soucieux de la rectitude et de la probité de leurs croyances que de la précision et de la diversité de leurs connaissances. Et puisque enfin ce seront des Français, vous vous conformerez aux programmes d'instruction qui sont ceux de nos établissements d'enseignement secondaire ; mais vous en subordonnerez le côté pratique ou utilitaire, et vous les acheminerez vers les écoles ou au baccalauréat par des chemins moins étroits. Ce ne sont pas les programmes qui importent, mais l'esprit, qui en vivifie la lettre et qui préside à leur application. »

Cinquante ans plus tard, le dimanche de la Pentecôte 1953, Saint-Jean vit accourir un grand nombre d'anciens élèves, venus des pays les plus divers pour retrouver ensemble de vieux souvenirs. Après un office solennel durant lequel le directeur de la Villa, M. l'abbé Jean de Miscault, fit le sermon de circonstance, un monument au Père Kieffer fut inauguré ; il y eut aussi un repas commun auquel assistèrent, avec les autorités fribourgeoises, l'Evêque du diocèse et l'Ambassadeur de France, puis des jeux et des concours qui rappelèrent, sans doute, aux anciens ce temps, que l'on dit heureux, où l'on n'a pas encore vingt ans.

Dans sa séance du 15 avril, le Conseil d'Etat a nommé Recteur du Collège en remplacement de M. Pittet, M. l'abbé Edouard Cantin, professeur. Né à Vallon, dans la Broye, M. Cantin, après avoir suivi les classes primaires de son village natal, fut élève au Collège de 1924 à 1932. Entré au séminaire, il fut ordonné en 1936. Appelé en qualité de chargé de cours au Collège, il mena en même temps des études à la Faculté des lettres de l'Université, et obtint, en 1940, sa licence. Professeur très apprécié, il a enseigné dans différentes classes du gymnase français. Au moment de sa nomination comme recteur, il était professeur de classe de rhétorique (6<sup>e</sup>).

A la suite du décès de M. le chanoine Morand, la bibliothèque du Collège a été réorganisée. Elle comprend, désormais, deux sections distinctes, l'une réservée aux élèves de langue française et dirigée par M. l'abbé Carrier, l'autre aux élèves de langue allemande, sous la responsabilité de M. l'abbé Rohrbasser. Au secrétariat du Collège, M. Louis Musy a remplacé M. Brulhart, secrétaire-comptable, en congé pour un an.

Fidèle à sa tradition, le Collège a monté, cette année, sous la direction de MM. Pittet et Dutoit dont la passion pour le théâtre ne fut jamais en défaut, « le Père humilié », de Claudel. Malgré les difficultés présentées par un choix aussi périlleux, les trois représentations qui en furent données à l'Aula de l'Université, avec le concours d'une seule actrice de profession, obtinrent un grand succès.

A l'Université, M. l'abbé Othmar Perler, professeur d'histoire de la littérature et d'archéologie chrétiennes a reçu, l'automne dernier, des mains de M. Chardonnens, son prédécesseur, la chaîne de recteur qu'il portera jusqu'à la fin de l'année scolaire 1953/54. Durant cette année il présidera un Sénat composé, avec les Doyens sortants — le R. P. Lüthi O. P., MM. Schwander, Alker et Giovannini — des nouveaux doyens qui sont : à la Faculté de théologie, le R. P. Vincent Kuiper O. P., professeur de philosophie ; à la Faculté de droit, M. Peter Jäggi, professeur de droit civil ; à la Faculté des sciences, M. Adolf Faller, professeur d'anatomie. A la Faculté des lettres, le R. P. Höltker SVD, qui avait été désigné, n'a pu, pour raisons de santé, accepter son élection, et une nouvelle désignation devra donc intervenir cet automne.

Le Conseil d'Etat a accepté la démission de MM. Antoine Favre, professeur de droit public, élu juge fédéral ; Gianfranco Contini, professeur de philologie romane, appelé à l'Université de Florence ; Friedrich Dessauer, directeur de l'Institut de physique. Ce dernier a reçu le titre de professeur honoraire en remerciements des excellents services qu'il a rendus à l'Université. Ont été nommés durant l'année : avec le titre de professeur ordinaire, M. Otto Huber, chargé de la chaire de physique expérimentale et directeur de l'Institut de physique ; avec le titre de professeurs extraordinaires, MM. André Houriet, physique théorique, Enrico Castellani, philologie romane, et Giuseppe Conti, histologie ; avec le titre de chargés de cours, le R. P. Jean Hild OSB, liturgie, et M. John Francis Parr, littérature américaine ; avec le titre de privat-docent, M. François Jost, littérature romande. Le Conseil d'Etat a, en outre, sanctionné les promotions au titre de professeurs ordinaires de MM. Jean Valarché, Emile Müller-Büchi et Jacques Michels, jusqu'ici professeurs extraordinaires.

Trois nouveaux enseignements ont été introduits dans les programmes : à la Faculté de théologie, le Père Hild, bénédictin, donnera, un semestre sur deux, des cours de liturgie ; à la Faculté des lettres, M. Parr enseignera cette partie de la littérature anglo-saxonne qui comprend le territoire des USA. Il donnera également un cours d'histoire de la civilisation américaine. Enfin, dans le cadre de la chaire de littérature française, M. François Jost enseigne la littérature de la Suisse romande.

Le Conseil d'Etat a approuvé les nouveaux règlements d'examens de la Faculté de droit. Ce n'est pas le lieu ici d'en donner un compte rendu détaillé. On relèvera simplement que, sans augmenter la durée minimum des études, ils aggravent les conditions d'obtention des différents grades délivrés par la Faculté : Ils retardent, d'une part, au 4<sup>e</sup> et au début du 7<sup>e</sup> semestre les examens que l'on passait jusqu'alors au 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> semestre, ce renvoi permettant aux examinateurs d'être plus exigeants ; d'autre part, ils augmentent le nombre des branches d'examens, soit aux épreuves écrites, soit aux épreuves orales.

Renonçant à la Summer School, devenue presque traditionnelle depuis quelques années, l'Université a organisé, en juillet, un cours de vacances de pédagogie. Consacrées à l'étude du « milieu pédagogique », conférences et discussions eurent successivement pour objet ce thème

général envisagé du point de vue biologique, sociologique, pédagogique et thérapeutique. Plus de trois cents participants suivirent avec intérêt le programme de ce cours qui, ainsi qu'il est coutume dans l'Université bilingue de Fribourg, était donné en français et en allemand. La parole fut d'abord aux biologistes (les D<sup>rs</sup> Thurler et Gander) qui, en montrant la relativité des théories de l'hérédité, et en écartant le caractère fatal qu'on lui accordait, firent ressortir l'importance de cet autre élément de formation qu'est l'action du milieu. Pour préciser ce que notre époque entend par cette notion, l'Institut de pédagogie de Fribourg et les actifs organisateurs que sont ses directeurs, M<sup>lle</sup> Dupraz et M. Montalta, avaient eu la bonne fortune de pouvoir faire appel au professeur Busemann, de l'Université de Wehrda, qui, le premier parmi les pédagogues, a étudié ce problème. On entendit également le professeur Kniekermans, de l'Université de Louvain (la structure socio-psychologique du milieu), des représentants des Ecoles Normales suisses, MM. les directeurs Dormann et Pfulg (organisation du milieu selon les normes de la pédagogie), et des centres de rééducation, MM. Kohler, de la Faculté de médecine de Lyon, et Brunner, psychologue scolaire (rééducation et milieu). Pour joindre l'agréable à l'utile, les participants au cours — favorisé par un beau temps exceptionnel en ce juillet 1953 — visitèrent les richesses artistiques de Fribourg et son Université, sous la conduite de guides compétents, et excursionnèrent à Payerne, Avenches et Morat. Allemands, Autrichiens, Belges, Français et Hollandais fraternisèrent, durant une semaine, avec leurs compagnons suisses, dans une amitié dont l'Université était le centre.

12.8.53.

PAUL ESSEIVA.

## Genève

Les grandes questions qui se posent au Département ne changent guère d'une année à l'autre : les effectifs scolaires augmentent régulièrement, entraînant l'obligation de trouver de nouveaux locaux et de former du personnel enseignant aussi bien dans les degrés primaires que secondaires et universitaires. Ces problèmes ne sont pas faciles à résoudre.

### Enseignement primaire

Les communes fournissent et entretiennent les bâtiments des écoles enfantines et primaires. Ce sont, à Genève, leurs seules charges en matière d'instruction publique. Dans les circonstances actuelles, cette obligation est coûteuse et il convient de rendre hommage aux communes pour le grand effort qu'elles ont accompli, si l'on pense que, depuis l'année scolaire 1947-1948, cent soixante-douze classes nouvelles, enfantines et primaires, ont été ouvertes ... et logées. C'est la Ville de Genève qui a supporté la plus grande partie de cette augmentation des classes. Il lui a fallu récupérer les locaux scolaires concédés à des sociétés — et l'on peut s'imaginer combien cela a représenté de démarches et de récriminations ! — reprendre des classes prêtées à l'enseignement secon-

taire, construire des écoles, transformer des maisons. Dans quelques groupes d'immeubles en construction ; le rez-de-chaussée est réservé, sur plan, à des classes, avec salles de jeux et vestiaires. Cette solution originale est généralement bien accueillie ; les enfants ont la classe dans leur maison, sans avoir à affronter les dangers de la circulation routière.

Au cours de l'année scolaire 1952/1953, des classes ont été ouvertes dans la campagne Beaulieu — la maison de maîtres a été entièrement transformée, — à la place des Augustins, à Miremont ; la première étape de la construction de l'école Geisendorf fut entreprise. La commune de Thônex a complètement transformé et agrandi l'école de Moellesullaz. Cela fait trente-neuf classes nouvelles pour une seule année.

Tous ces travaux n'étaient pas entièrement achevés à la rentrée de septembre ; les élèves de quelques classes enfantines — facultatives — ont dû attendre leur achèvement. D'où une grande agitation ; on a parlé de « responsabilités », ce qui a eu l'avantage de faire comprendre à toute la population que la construction d'écoles est indispensable, malgré les charges financières qu'elle entraîne pour la collectivité.

Le recrutement du corps enseignant n'a pas permis de faire face aux besoins. Des suppléants ont été chargés de tenir les classes en l'absence de titulaires réguliers. Mais ce recrutement s'est beaucoup amélioré ces dernières années. Il y a actuellement cent dix-sept étudiants aux études pédagogiques. Quatre-vingt-neuf candidats et candidates se sont inscrits pour les concours de septembre prochain. On pourra commencer à remplacer les suppléants par du personnel régulier. Cet afflux d'étudiants entraîne une adaptation des « études pédagogiques », notre école normale. Les inspecteurs d'écoles primaires ne suffisent plus pour suivre tous les stagiaires dans les classes d'application ; dès l'an prochain, une institutrice, un instituteur et une maîtresse enfantine seront détachés, à titre d'essai, pour collaborer à cette formation.

L'augmentation du nombre des classes a eu aussi comme conséquence un renforcement du corps inspectoral. M. Raymond Uldry ayant été nommé Tuteur général — poste auquel il est particulièrement bien préparé par ses études universitaires (droit et sciences sociales) et par son action en qualité d'inspecteur primaire — il a été remplacé par MM. Deshusses et Nussbaum, ce qui a permis un remaniement des circonscriptions d'inspection.

### Enseignement secondaire

L'enseignement primaire avait cédé au Collège et à l'Ecole supérieure de commerce une partie des écoles primaires des Casemates et de Sécheron. Ces écoles secondaires ont dû rendre des classes. C'est une première répercussion, au degré secondaire, des augmentations d'effectifs primaires. Dès septembre 1954, les passages dans l'enseignement secondaire poseront des problèmes autrement plus graves : ce sera quelque cent soixante classes nouvelles qu'il faudra loger. Une première étude, commencée en 1938, avait abouti en 1941 à l'adoption par le Conseil d'Etat d'un plan dit de regroupement des écoles secondaires : l'Ecole d'horlogerie avait été transférée dans les bâtiments de l'Ecole des arts et métiers, à la Prairie ; l'Ecole supérieure des jeunes filles

a pris sa place à la rue Necker (toute la division inférieure y est logée) ; le Collège moderne, évacuant la Prairie, a occupé l'école de la rue d'Italie complètement transformée. La dernière étape de ce premier projet consistait à transformer les locaux libres à la Prairie pour agrandir l'Ecole des arts et métiers ; cette transformation n'est pas terminée. Là-dessus est venu se greffer l'augmentation de la natalité dès 1942.

En 1948, un grand rapport, faisant état de toutes les répercussions de l'augmentation de la natalité, était préparé pour le Conseil d'Etat. En effet, si les écoles primaires sont fournies par les communes, c'est au Département cantonal des travaux publics qu'incombe la construction des écoles secondaires. Le Conseil d'Etat a, en conséquence, incorporé au cinquième programme des grands travaux les crédits nécessaires à l'achèvement du plan de 1938 et à la réalisation de celui de 1948 et des années suivantes. Les crédits pour la construction d'écoles secondaires étaient ainsi inclus dans un grand ensemble de crédits, au montant de cent cinquante-huit millions. Une commission du Grand Conseil, subdivisée en cinq sous-commissions, a étudié les projets et leur couverture financière ; elle a été visiter quelques bâtiments. Enfin, le 11 juillet, le Grand Conseil a voté les crédits, portés à cent soixante millions. Une partie des travaux peuvent être entrepris immédiatement, selon un ordre d'urgence. Quelque six millions sont immédiatement affectés aux écoles secondaires dans cette étape, seize millions dans les étapes suivantes.

Bien entendu, des polémiques nombreuses ont surgi à propos de ces travaux : l'une d'elles a porté sur la prison de Saint-Antoine. On sait que notre prison préventive est à côté du Collège, dans une très belle situation. La démolirait-on tout de suite pour la reconstruire ailleurs, afin de permettre au Collège d'occuper cet emplacement ? Ou considérerait-on qu'il s'agit de projets à trop longue échéance ? Les partisans de la démolition rapide ont gagné la première manche.

En attendant, on recourt à des solutions provisoires. Les classes du Collège et de l'Ecole de commerce, délogées des Casemates et de Sécheron, sont dans des baraquements en « durisol », qui plaisent aux maîtres et aux élèves parce qu'ils sont très confortables, mais dont la population n'a pas salué la construction seulement par des cris d'admiration ! Un journal d'opposition a même eu la maligne idée de les photographier du côté opposé aux fenêtres !

Les écoles n'en vivent pas moins, ce qui signifie qu'elles se transforment au gré des besoins. Les élèves passent, les professeurs changent, les programmes s'adaptent.

M. Max Hochstaetter, après avoir dirigé avec talent l'Ecole supérieure de commerce pendant quinze ans, vient d'atteindre l'inextinguible limite d'âge. Jeune d'esprit, sagace, conciliant, M. Hochstaetter n'emporte que des regrets tant de la part des maîtres que de ses collègues de la conférence des directeurs et de ses chefs. Le Conseil d'Etat a nommé pour le remplacer M. Ernest Baud, mathématicien comme son prédécesseur.

M. Ernest Leimgruber, doyen de l'Ecole complémentaire professionnelle, a résigné ces dernières fonctions. M. Pierre Panosetti, licencié ès sciences sociales, le remplacera.

M. Jacot-Parel a repris, en septembre 1952, le décanat et la direction de la fabrication à l'École d'horlogerie, M. Gibertini ayant atteint soixante-cinq ans.

Des décès ont enlevé plusieurs professeurs appréciés. M. François Ruchon, Dr ès lettres, professeur de littérature française, auteur d'ouvrages littéraires (sur Laforgue, Rimbaud, Jean de Sponde, etc.) et historiques (Georges Favon... etc.), est décédé prématurément. Il n'aura pas vu imprimée sa grande histoire politique de Genève au XIX<sup>e</sup> siècle, dont les deux volumes vont paraître cette année encore grâce à l'appui financier de l'Etat. C'est une force qui va manquer à notre instruction publique.

Au Collège moderne un intéressant essai de travail dirigé a été tenté — à la place d'une des leçons de gymnastique, supprimée faute de local — ; les élèves ont été formés à utiliser les dictionnaires, à faire des résumés, à prendre des notes, etc... Cette expérience sera poursuivie.

A l'École professionnelle et ménagère, les « Cours libres » destinés aux femmes de tout âge et qui les initient à la cuisine, à la couture (vêtements d'enfant, de dame, etc.) au raccommodage, à la broderie, ont été prolongés. Ils se sont étendus sur toute l'année. Le nombre des participantes a été de 516 ; l'intérêt suscité par ces enseignements est grand.

A l'École normale de dessin, qui prépare les futurs professeurs de dessin, les disciplines techniques (géométrie, perspective, descriptive, tracé) ont été groupées et confiées à un seul professeur, ce qui a amélioré le rendement de l'enseignement.

Comme chaque année, des soirées ont réuni parents, maîtres et élèves. Une première classique du Collège a joué Iphigénie en Aulide, d'Euripide, dans une traduction du professeur Bonnard. Le groupe choral de l'École supérieure des jeunes filles et les élèves des cours de diction ont donné un récital au Conservatoire. Les élèves de l'École supérieure de commerce ont aussi organisé une soirée musicale et littéraire fort réussie.

Le 350<sup>e</sup> anniversaire de l'Escalade de 1602 a été célébré avec une particulière solennité. Les diverses écoles ont participé à ces célébrations. Quelques-unes ont été réunies pour entendre une conférence de M. le Conseiller d'Etat Picot.

### Enseignement supérieur

Deux professeurs à l'Université ont atteint la limite d'âge après de longues et fécondes carrières ; ce sont M. Charles Werner, professeur de philosophie et d'histoire de la philosophie à la Faculté des lettres depuis 1909 et M. Maurice Roch, professeur de clinique médicale depuis 1920, deux maîtres vénérés dont l'influence a été profonde sur des générations d'étudiants.

M. Claude Dupasquier, professeur ordinaire de philosophie et de théorie générale du droit et des assurances privées et sociales, est décédé le 23 janvier 1953 ; M. Zareh Cheridjian, professeur hono-

raire, a été enlevé le 21 février 1953, ainsi que plusieurs privat-docents parmi lesquels nous citerons le D<sup>r</sup> Henri Audeoud qui enseigna pendant cinquante-huit ans.

M. Georges Bickel quitte sa chaire de clinique thérapeutique pour succéder au professeur Roch dans celle de clinique médicale. Il est lui-même remplacé par M. René Mach. M. J.-J. Mozer, professeur extraordinaire, prendra l'enseignement propédeutique de clinique médicale. M. Eric Martin, professeur extraordinaire, a été promu à l'ordinariat pour la policlinique médicale et M. Pierre Favarger, pour la chimie physiologique. Avant de quitter la Faculté de médecine, signalons encore que deux « professeurs associés » ont été nommés en la personne des D<sup>rs</sup> Fred Bamatter et Pierre Duchosal.

M. René Schaerer, professeur à Neuchâtel, a été appelé à succéder à M. Werner dans la chaire ordinaire de philosophie et d'histoire de la philosophie. MM. Luc Monnier et S. Stelling-Michaud sont devenus professeurs ordinaires d'histoire. M. Henri Morier a été nommé professeur extraordinaire d'histoire de la langue (française) à la Faculté des lettres.

A la Faculté des sciences, M. Georges de Rham (analyse supérieure et calcul des probabilités) a été promu à l'ordinariat ; M. Théodore Posternak a été nommé professeur ordinaire de chimie biologique et organique spéciale et M. Denys Monnier, professeur extraordinaire de chimie analytique spéciale. Trois professeurs ont été « associés » à cette faculté, ce sont MM. André Rey, Bernard Susz et Antoine van der Wyk.

A la Faculté des sciences économiques et sociales, MM. Henri Pasdermadjian (organisation et comptabilité industrielles) et Louis Comisetti (économie publique), professeurs extraordinaires, sont devenus professeurs ordinaires.

L'Université a décerné quatre doctorats *honoris causa*, à M. Paul Mantoux, qui a été codirecteur de l'Institut universitaire de hautes études internationales depuis sa fondation, à M. Paul Scherrer, professeur de physique à l'École polytechnique fédérale et prix Nobel, à M. Robert Matthey, de l'Université de Lausanne, et à M. René Jaccard, médecin-dentiste à Genève.

Les gestes généreux à l'égard de notre haute école n'ont pas manqué. Mentionnons le legs de fr. 5 000.— de M. Oscar Schultess-Reimann à l'école de chimie, la fondation d'un prix Paul Veillon de fr. 1 000.— pour les Universités d'Aix-Marseille et de Genève, le don par M<sup>me</sup> Cuchet-Albaret de sa précieuse collection d'estampes japonaises et le versement au fonds d'entraide fait par la maison Spierer frères et Cie, S.A.

En automne eut lieu l'inauguration du nouvel Institut de physique qui est un modèle du genre. Les locaux qu'il a évacués dans le bâtiment central de l'Université vont être transformés, ainsi que plusieurs autres parties de cet édifice : un crédit de fr. 760 000.— est réservé à cette intention. Le nouveau bâtiment des policliniques est utilisé depuis cette année. Ainsi, peu à peu, les grands projets de création de locaux universitaires se réalisent.

\* \* \*

Sur l'initiative de l'Unesco, plusieurs Etats européens ont créé un centre européen de recherches nucléaires. Le siège de ce centre a été fixé à Genève, la Suisse ayant adhéré à cette organisation. Un parti politique a alors lancé une initiative prohibant l'établissement d'un institut international de physique nucléaire dans le canton de Genève. Tout organisme financé, en tout ou en partie, par des fonds de provenance étrangère, aurait été réputé international. Une campagne très ardente s'est engagée ; le chef du Département de l'instruction publique, délégué suisse au Centre, des professeurs de l'Université y ont pris part ; enfin l'initiative a été repoussée par quelque dix mille voix de majorité.

\* \* \*

La XVI<sup>e</sup> Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par le Bureau international d'éducation et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture s'est tenue, comme de coutume à Genève, du 6 au 15 juillet : outre les rapports sur le mouvement éducatif dans les divers Etats, elle s'est occupée de la formation et de la situation du personnel enseignant primaire.

HENRI GRANDJEAN

### Jura bernois

Programme chargé, que celui de la présente chronique. Qu'on en juge : le congrès S.P.J. 1952 ; les conséquences pratiques de la loi scolaire de 1951 ; l'imminente création d'un second gymnase jurassien ; nos cours de travaux manuels ; les effectifs du corps enseignant ; la réorganisation des études pédagogiques ; et j'en passe.

Il est réjouissant de constater que « ça bouge », que nos institutions scolaires témoignent d'une vitalité renouvelée, que les pouvoirs publics sont pleins de sollicitude à leur égard. En présence des remous de la vie publique, il est réconfortant de s'arrêter un instant pour passer en revue les faits principaux de notre existence scolaire.

Notre chronique de 1952 avait parlé du congrès S.P.J. Elle en avait souligné le succès — succès numérique, succès pratique. Sans vouloir exagérer l'importance d'un rassemblement de cette importance, et des thèses qui sont votées en pareil cas, un peu trop à la légère — les discussions ont été réduites à leur plus simple expression, les propositions des rapporteurs étant toutes votées à l'unanimité des participants — on doit faire une place spéciale à la manifestation du congrès en faveur de l'école nouvelle. Il n'est pas exagéré de dire que les principes de l'école active ont de plus en plus tendance à passer dans la pratique ; bien des problèmes sont encore à résoudre, car il n'est pas si aisé qu'on le pense de réaliser l'école nouvelle dans sa classe. Demandez aux institutrices du degré inférieur ce qu'elles en pensent, elles qui savent la

nécessité d'un apprentissage technique formel de la lecture et de l'écriture. Quand ces lignes paraîtront, les journées d'information pédagogique consacrées à ce problème seront en cours à l'école normale des institutrices, où MM. les professeurs Cousinet et Châtelain, de l'Ecole Nouvelle française, aidés de quelques institutrices parisiennes, feront une démonstration des réalisations que nous avons admirées récemment dans quelques écoles parisiennes. Mais cela, c'est l'histoire de la prochaine chronique, n'anticipons pas.

Pour en revenir au congrès 1952, relevons le fait rarissime, sinon unique, d'un rapport dont il a fallu tirer immédiatement une importante seconde édition — ce qui est tout à l'honneur de ses rédacteurs, MM. Edmond Guéniat, Georges Cramatte, en particulier. Quant aux thèses qui en donnent la quintessence, nous nous bornerons à les résumer :

1. ... La Société pédagogique jurassienne demande « que l'école primaire rejoigne l'école nouvelle par une évolution prudente, conforme aux nécessités et aux moyens de notre peuple. Il est indispensable d'orienter le public sur le sens et la portée de cette adaptation pédagogique ».

2. Certaines mesures doivent faciliter l'évolution de l'école publique : cours de perfectionnement, création de classes expérimentales, dans le cadre des écoles normales.

3. Les effectifs ne doivent pas dépasser 20 à 25 élèves. Les enfants peu doués ou infirmes seront accueillis dans des classes spéciales.

4. On tiendra compte des nécessités de la réforme scolaire dans l'aménagement des locaux.

5. « Les outils pédagogiques modernes » seront employés dans l'esprit du nouveau plan d'études.

6. L'enseignement des travaux manuels est considéré comme indispensable, non seulement pour les filles, mais pour les garçons aussi.

7. La formation de « groupes de travail » est vivement recommandée.

8. Les pouvoirs publics sont invités à publier des prescriptions sur l'équipement des classes.

9. Les écoles normales ont la mission de former des générations de maîtres rompus aux techniques nouvelles. Elles créeront en outre des centres d'information pédagogique à l'usage du corps enseignant.

10. Une étroite collaboration des responsables de l'école publique est vivement souhaitable.

Ces revendications, à la fois mesurées et impérieuses, se passent de commentaires. Elles sont en voie de réalisation, et... cela aussi sera l'histoire de prochaines chroniques !

L'élaboration d'une loi scolaire, et son acceptation par le peuple, entraîne parfois des conséquences dont on n'avait pas mesuré toute la portée. Un certain article 12 entre autres : « L'Etat participe aux frais de construction et d'aménagement par des subventions allant de 5 à 50 % des frais. Ces subventions seront proportionnées à la capacité financière de la commune.

» La subvention en faveur de la construction et de la transformation de maisons d'école, logements du corps enseignant y compris, peut être portée à 75 % au maximum... »

Les anciennes normes étaient de « 5 à 10 % ». L'appui effectif de l'Etat a provoqué une belle émulation parmi les communes bernoises. Il n'en est aucune qui ne veuille améliorer les locaux existants, ou en construire de nouveaux et les bureaux de M. l'architecte cantonal sont débordés de demandes et de propositions. Inutile de dire que les caisses publiques sont, de ce fait, soumises à un rude assaut. Mais le résultat de ces efforts conjugués des communes et de l'Etat se font rapidement sentir. Pour ne citer que les réalisations les plus considérables, après Bassecourt, Courfayve, Delémont, Bienne, Evilard, ce sont maintenant Moutier, Malleray, Reconvilier, Tavannes ; ce sont Saint-Imier, Sonceboz, Tramelan, Bienne, Sonvilier, Vicques, Miécourt, Alle, qui inaugurent des bâtiments spacieux et bien aménagés, ou qui mettent la dernière main à des projets séduisants. Peut-on ne pas mentionner telle localité, dans laquelle un ancien collègue passé à l'industrie a offert à son école secondaire un mobilier de 100 000 francs, alors que son associé payait les frais de construction du montant de 600 000 francs ? Honneur à ces citoyens qui n'ont pas hésité à faire ouvertement un tel geste !

Dans le même domaine, signalons la nouvelle estimation des prestations en nature des instituteurs, qui se sont vu gratifier d'une augmentation sensible de leurs indemnités. On sait que le logement, un jardin et le bois de chauffage sont partie intégrante des traitements, et les autorités scolaires comprennent qu'on ne saurait conserver les bons instituteurs dans les postes de campagne, si on n'offre pas au titulaire un logement, non seulement convenable, mais agréable et confortable. De grands efforts sont faits dans ce sens. Lorsque la commune ne dispose pas de logements à l'intention du corps enseignant, des indemnités sont versées, suivant des estimations périodiques.

Ensuite de la pénurie d'instituteurs, la situation des écoles de campagne est devenue particulièrement difficile. Plusieurs postes d'instituteurs sont tenus par des institutrices — fort bien au reste. Pour le moment, toutes les classes sont pourvues, mais comme la volée qui vient de quitter nos écoles normales est toute placée, il ne reste personne — à part les retraités qui acceptent de reprendre du service — pour effectuer les remplacements éventuels, et repourvoir les postes qui seront vacants cet automne. Devra-t-on, ainsi que cela a été fait ailleurs, prendre des mesures extraordinaires pour assurer la tenue de toutes les classes l'hiver prochain ?

La formation du corps enseignant primaire fait l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics et des associations professionnelles. L'Ecole normale des instituteurs — à l'instar de l'établissement qui forme les institutrices — est sur le point de scinder en deux parties la période des études : les 3 premières années seront consacrées essentiellement à la formation générale, la 4<sup>e</sup> étant réservée aux études professionnelles et aux stages. Heureuse initiative, qui permettra d'intensifier les études pédagogiques. Lorsque nos écoles normales seront devenues, en outre, les centres d'information pédagogique souhaités par le corps enseignant, ces établissements seront en mesure d'accomplir pleinement leur mission culturelle.

Quant aux instituteurs en fonctions, ils vouent chaque année une

partie de leur temps à leur perfectionnement. Un cours de menuiserie a été organisé à Moutier et un cours de construction d'appareils de physique à Delémont, sous les auspices de la Société jurassienne de travaux manuels et de réforme scolaire. Ajoutons que le cours central aura lieu à Bienne en 1954 — ce qui constituera un événement dans la vie scolaire jurassienne.

Parmi les questions les plus pressantes, citons celle de la coordination des différents établissements supérieurs de notre pays. A côté du gymnase cantonal de Porrentruy (Ecole cantonale), des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'école normale ménagère, un gymnase français est en voie de création dans la ville de Bienne. Les uns pensent qu'il est bon de faciliter la fréquentation d'un gymnase aux enfants des vallées sud du Jura bernois et d'une ville qui compte plus de 10 000 Romands ; d'autres craignent la dispersion qui en résultera, les jeunes gens des régions catholiques allant à Porrentruy, et leurs camarades protestants à Bienne — alors que jusqu'ici ils fréquentaient le même établissement et formaient, sur les bancs de l'école, des liens qui contribuent sans doute à la paix confessionnelle. Comme Porrentruy possède, à côté de son gymnase cantonal, un établissement catholique avec sections secondaire et gymnasiale, la concurrence d'un nouveau gymnase aurait, pour l'Ecole cantonale, des conséquences d'une extrême gravité : une réduction de ses effectifs entraînerait inévitablement des suppressions de postes, il ne serait plus possible de faire appel à des spécialistes de renom et le développement de notre grande école jurassienne, héritière des Jésuites, continuatrice de l'Ecole centrale impériale, en serait gravement compromis.

Vie agitée, vie intense, vie féconde. Nos institutions scolaires ont plus que jamais besoin de serviteurs dévoués. On regrette d'autant plus le départ d'hommes qui leur servaient de pilotes avisés. Coup sur coup, tous les inspecteurs scolaires d'hier sont partis : après Möckli et Frey, c'est le tour de Pierre Mamie. Bien sûr, de nouvelles personnalités prennent leur place, apportant à l'école publique de nouvelles forces et de nouvelles idées. C'est Roger Pétermann, maître secondaire à Bassecourt, qui remplacera Pierre Mamie. L'école publique lui fait confiance et forme les meilleurs vœux pour sa carrière. Mais il nous sera permis de dire le chagrin de tous les maîtres, de toute la population jurassienne, au départ de l'homme de bien, de bon sens et de courage, que fut, durant trente années, l'inspecteur Mamie. De tels hommes laissent un vide dont on s'aperçoit chaque jour davantage. Mais le sillon qu'il a tracé demeure, qu'il nous appartient de continuer.

CHARLES JUNOD.

## Neuchâtel

En novembre 1941, M. Camille Brandt était nommé Conseiller d'Etat. Il prit, le 15 janvier 1942, la direction du Département de l'instruction publique qu'il conserva jusqu'au 18 mai 1953.

Notre annuaire a d'autant plus le devoir de célébrer les mérites de M. C. Brandt que celui-ci participa activement aux travaux de la conférence des chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande.

Si l'on établit le bilan de cette activité d'environ une douzaine d'années, on doit rendre hommage au travail persévérant accompli par M. le conseiller d'Etat Brandt, à son énergie, à sa brillante intelligence, à sa culture remarquable. Dès le début, celui qui fut un magistrat distingué s'imposa aux membres du corps enseignant par ses qualités exceptionnelles et sut rapidement gagner leur confiance. Chacun reconnut bien vite que le nouveau conseiller d'Etat avait le tempérament d'un chef, qu'il savait exiger mais aussi qu'il comprenait admirablement les préoccupations des pédagogues dont il appréciait la conscience professionnelle et l'enthousiasme. Seul, un magistrat doué d'une grande énergie, d'une volonté ferme, pouvait accomplir, en si peu d'années, une œuvre aussi considérable. M. le conseiller d'Etat Brandt réussit à convaincre ses collègues, le Grand Conseil et, dans certains cas, le peuple de la nécessité de réformes importantes, par exemple : la prolongation de la scolarité, les nouveaux programmes d'enseignement ménager et de l'enseignement secondaire du degré inférieur, une meilleure formation professionnelle du futur corps enseignant primaire, le développement de l'enseignement professionnel. C'est lui qui obtint les crédits nécessaires pour la construction du Gymnase cantonal et pour l'agrandissement de l'Université. Il a pu accomplir une œuvre si remarquable parce qu'il avait une foi entière dans l'avenir des écoles de notre canton et dans l'attachement du peuple neuchâtelois à la cause de l'instruction publique.

Après les élections cantonales du printemps, le Conseil d'Etat a désigné son successeur en la personne de M. Gaston Clottu, auparavant avocat et notaire à Saint-Blaise. Tout au début de son activité, lors des conférences officielles, M. le conseiller d'Etat Clottu a eu l'occasion de faire connaissance avec les membres du corps enseignant primaire de quatre districts. Le nouveau chef du département a loué l'activité de son « distingué prédécesseur » et a insisté sur l'importance des contacts entre tous ceux qui collaborent à une œuvre commune.

M. le conseiller d'Etat Clottu peut être assuré du dévouement des membres du corps enseignant primaire et aussi, nous en avons la conviction, des maîtres et des professeurs des écoles secondaires, professionnelles et supérieures. D'emblée, il a institué une séance hebdomadaire avec les inspecteurs d'écoles pour réaliser ce contact qui lui paraît indispensable et dont les inspecteurs ont déjà apprécié les heureux effets.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Au 31 décembre 1952, le nombre de postes était de 474 avec 12 365 élèves ce qui représente une moyenne de 26 enfants par classe. Dix classes seulement comptaient plus de 40 élèves et aucune n'atteignait 45 écoliers. Ces quelques renseignements sont suffisants pour faire comprendre que l'enseignement peut être donné dans d'excellentes conditions. Il faut reconnaître que la situation est souvent moins favorable dans les villes qu'à la campagne car un effort spécial a été demandé aux trois grandes localités pour concentrer les effectifs des classes, mesure dictée par le recrutement difficile du corps enseignant.

La conférence de l'enseignement primaire, formée des directeurs d'écoles primaires, du directeur des études pédagogiques de l'École normale, des secrétaires du département et des inspecteurs d'écoles, a tenu quatre séances importantes, sous la présidence du chef du département, pour liquider les affaires courantes : examens de fin d'année, conférences officielles, cours de perfectionnement, matériel scolaire, etc. Elle a examiné le problème, difficile à résoudre dans les circonstances actuelles, des postes à repourvoir et la question du recrutement du personnel enseignant.

*Bâtiments scolaires.* — De 1850 à 1914, un effort considérable a été accompli par les communes neuchâteloises pour que les écoliers disposent de locaux scolaires convenables. La loi sur l'enseignement primaire de 1908 obligea l'Etat à verser aux communes une allocation pour la construction de bâtiments scolaires. Dès 1942, l'Etat accorda une subvention pour toutes les installations en plein air destinées à l'enseignement de la culture physique. En 1948, le Conseil d'Etat mit au bénéfice de la subvention cantonale de 25 % l'amélioration des bâtiments scolaires dans les régions isolées, y compris le logement des instituteurs et des institutrices, même sans plus-value de l'immeuble.

En considérant que l'effort accompli depuis une dizaine d'années n'est pas encore suffisant, le Grand Conseil a modifié l'article 109 de la loi sur l'enseignement primaire. La subvention de 25 % est maintenue et une allocation supplémentaire de 5 à 20 % sera accordée aux communes.

*Matériel.* — Le corps enseignant doit pouvoir disposer d'un matériel de démonstration ainsi que d'une documentation concernant les différentes branches de l'enseignement. Dès 1948, le Grand Conseil a admis la création d'un compte spécial pour favoriser l'achat d'un matériel général d'enseignement. Ce crédit a permis de subventionner l'achat de 1000 dictionnaires qui ont été distribués dans les classes et, en particulier, de 30 appareils pour la projection d'images fixes, 40 projecteurs de cinéma muet ou sonore, 50 caisses à sable, une trentaine de machines à coudre. Le taux des subventions accordées par l'Etat varie entre 40 % et 60 %.

Dans sa dernière séance de 1952, le Grand Conseil a donné un caractère légal à ces subventions par l'adjonction d'un alinéa à l'article

117 de la loi sur l'enseignement primaire. Nous sommes fort heureux de cette décision qui permettra de développer les moyens modernes d'enseignement, de généraliser l'enseignement des travaux manuels, de remplacer des tableaux noirs, des cartes de géographie, de fournir des tableaux didactiques, des nécessaires métriques.

*Mobilier.* — Les communes supportaient seules les dépenses d'équipement des classes. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1953, l'Etat participe aux dépenses reconnues nécessaires pour l'achat du mobilier scolaire en accordant aux communes une subvention de 25 %.

*Conférences officielles.* — Pour celles d'automne qui ont un caractère culturel, le département s'était assuré le concours de MM. René Lalou, écrivain à Paris, et Samuel Roller, collaborateur de l'Institut des sciences de l'éducation et du laboratoire de pédagogie expérimentale de Genève. M. Lalou a donné une causerie captivante, pleine de vie et d'humour, sur la littérature française contemporaine. M. Roller a exposé brillamment le sujet suivant : « La pédagogie expérimentale et l'enseignement de la langue maternelle ; sa contribution à la solution du problème de l'orthographe ». Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'exposé de M. Roller a eu un très grand succès et que les membres du corps enseignant ont approuvé les conclusions logiques de l'orateur.

Les conférences du printemps, en mai de cette année, ont été consacrées, en particulier, à des exposés sur le sujet : « Comment tirer parti du manuel officiel pour l'enseignement de la lecture aux petits ». Il a été facile de constater que la plupart des membres du corps enseignant du degré inférieur sont partisans de notre méthode officielle, méthode mitigée, mi-globale, mi-phonétique. Le manuel officiel de lecture permet un travail effectif, sans rigidité. Les membres du corps enseignant peuvent utiliser toutes sortes de moyens pour rendre l'enseignement vivant et le fonder sur les intérêts de la classe.

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Après de laborieux pourparlers, un projet a été élaboré pour la création d'une commission intercommunale concernant les écoles secondaires et classiques de Neuchâtel. Cette commission sera composée de délégués de la ville et d'un certain nombre de représentants de 17 localités de la campagne. Une des mesures les plus heureuses permettra de mettre sur le même pied les élèves de la ville et ceux de la campagne puisque les uns et les autres devront subir un examen d'entrée, soit pour la section classique, soit pour l'école secondaire. En espérant très vivement que les conseils généraux des localités intéressées ratifieront le projet qui leur sera soumis prochainement, nous tenons à rendre hommage au principal artisan de cette importante modification du statut des écoles secondaires et classiques, M. le conseiller communal Fritz Humbert-Droz, chef du dicastère de l'Instruction publique de la ville de Neuchâtel.

L'année dernière, nous avons signalé que le peuple neuchâtelois avait voté les crédits nécessaires pour la construction d'un bâtiment

devant abriter le Gymnase cantonal et l'École normale. Les travaux ont été menés si rapidement que dix salles ont déjà été occupées, à la rentrée du printemps. Le bâtiment sera inauguré en automne.

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'agrandissement de l'École de mécanique et d'électricité de Neuchâtel, voté l'année dernière par le Conseil général, peut être considéré comme terminé. De plus, les travaux pour la construction de l'École des arts et métiers du chef-lieu avancent rapidement de telle sorte que les salles occupées par cette école dans le bâtiment scolaire de la Maladière pourront être remises à l'école primaire qui a de plus en plus besoin de locaux.

Si l'on tient compte que le Conseil général de Neuchâtel a décidé la construction d'un bâtiment scolaire à La Coudre et l'agrandissement de celui du Vauseyon, l'on peut affirmer que les autorités de cette ville ont consenti d'importants sacrifices pour permettre le développement rationnel de l'enseignement des différents degrés.

L'École suisse de droguerie à Neuchâtel a été inaugurée le 25 septembre 1952 en présence de M. le conseiller fédéral Rubattel. Cette école est née de la section des droguistes de l'École supérieure de commerce de Neuchâtel. Elle est l'aboutissement d'efforts intensifs. Le développement de l'école, après une année d'activité, est bien la preuve que l'audace de ses promoteurs était amplement justifiée.

En mars 1953, les nouveaux bâtiments du Technicum neuchâtelois ont été inaugurés à la Chaux-de-Fonds et au Locle. L'enseignement pourra être donné dans de meilleures conditions et nous nous réjouissons du développement de notre haute école technique qui fait honneur au canton.

Le nombre des élèves du Technicum neuchâtelois s'élève à 2400, y compris les participants des cours publics. Le corps enseignant comprend 75 professeurs et maîtres réguliers et 25 chargés de cours et maîtres externes. La division du Locle compte une École supérieure technique et des écoles de mécanique, d'horlogerie et d'électrotechnique. A la Chaux-de-Fonds, on trouve les départements suivants: horlogerie, mécanique, arts et métiers, travaux féminins, école complémentaire professionnelle.

Les vœux exprimés par M. le conseiller fédéral Rubattel ont mis en valeur l'importance d'un grand événement de la vie scolaire de notre petit pays. « L'inauguration des nouveaux bâtiments du Technicum neuchâtelois ne saurait passer inaperçue de l'autorité fédérale. L'industrie horlogère tient, en effet, une place de premier plan dans l'économie nationale ; il n'est pas de pays au monde qui ne connaisse et n'achète la montre suisse... Au-delà des indispensables connaissances professionnelles, le Technicum neuchâtelois saura insuffler aux jeunes générations « l'état d'esprit » des victorieux que caractérise l'ambition de dominer les circonstances et non de les subir ».

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les 22 et 23 novembre 1952, le peuple neuchâtelois ratifiait la décision du Grand Conseil concernant le crédit de fr. 2 600 000 destiné à la construction d'un pavillon de zoologie et de botanique et à la réfection du bâtiment de l'Université. Les travaux pour l'érection du pavillon qui abritera les facultés de zoologie et de botanique ont déjà commencé et seront probablement terminés en automne 1954. Les réparations qui sont prévues dans le bâtiment même de l'Université seront entreprises prochainement.

Le nouveau règlement des examens de la faculté des lettres entrera en vigueur en octobre. Il prévoit, en particulier, un diplôme d'études supérieures qui ne permettra pas à ceux qui le posséderont de faire une carrière dans l'enseignement officiel mais qui leur ouvrira d'autres perspectives.

Dès 1954, les étudiants de la faculté des sciences pourront obtenir le diplôme d'ingénieur physicien, ce qui nécessitera la création d'une troisième chaire pour l'enseignement des mathématiques.

Le 1<sup>er</sup> août 1952 a été créé à Berne, au cours d'une séance solennelle, le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Les délégués de notre Université dans le conseil de fondation sont : MM. André Labhardt, professeur à la faculté des lettres et Jean Rossel, professeur à la faculté des sciences. Pour représenter le Conseil national, le Conseil fédéral a désigné M. Paul-René Rosset, actuellement recteur de notre Université.

Lors de la création du Fonds national suisse de la recherche scientifique, les journaux annoncèrent que M. Claude Du Pasquier, professeur à la faculté de droit, avait été nommé membre du Conseil national du Fonds. A cet égard, un quotidien s'exprimait en ces termes : « C'est là un très grand honneur qui rejailit sur l'Université. En effet, le Conseil national de la recherche scientifique ne se compose que de onze membres choisis parmi les plus grands savants du pays ».

Or, M. le professeur Claude Du Pasquier, ancien Cdt. de la 2<sup>e</sup> Div., mourait le 23 janvier 1953. Il convient de rendre un hommage de haute estime à M. Claude Du Pasquier, professeur remarquable à tous égards, chef militaire de valeur, homme au caractère ferme, d'une intégrité absolue. Le canton de Neuchâtel a perdu l'un de ses meilleurs fils.

BONNY.

## Tessin

L'augmentation des effectifs scolaires continue depuis quelques années à faire sentir ses effets : cette fois nous devons enregistrer un nombre de 605 écoliers, de 8 classes primaires inférieures et de 3 classes primaires supérieures (scuole maggiori) en plus de l'année précédente, et on arrive respectivement, à 505 et à 135 classes au

total, avec 13 750 et 3320 élèves. L'augmentation est moins sensible dans les écoles secondaires : de 1660 à 1710 écoliers.

En ce qui concerne la composition du corps enseignant primaire, on constate encore une fois les effets de la loi du 14 janvier 1934, qui établit une protection pour les instituteurs. Au moment de l'entrée en vigueur de la loi, sur un total de 530 on comptait 150 instituteurs et 380 institutrices, tandis que la dernière statistique nous donne, sur un chiffre de 525, 243 instituteurs et 282 institutrices.

Tandis que pendant les deux dernières années on avait eu quelques difficultés à trouver le personnel nécessaire pour toutes les écoles primaires et on avait fait appel à des retraités et à des institutrices mariées pour assurer des remplacements, à partir de cette année la situation est de nouveau normale. Le recrutement des élèves dans les deux sections de l'Ecole normale cantonale à Locarno est plus que réjouissant et assure pour l'avenir la fin des difficultés pour repourvoir les postes.

Après le départ de M. Guido Calgari, qui a succédé au Prof. Giuseppe Zoppi pour l'enseignement de la littérature italienne à l'Ecole polytechnique fédérale, la direction de l'Ecole normale a été confiée à M. Manlio Foglia, qui avait été pendant dix ans professeur de langue et littérature allemandes au Lycée cantonal à Lugano.

L'application des deux décrets législatifs du 25 mai 1951, concernant la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans et le développement des écoles pré-professionnelles (scuole di avviamento professionale) ainsi que la création de cours ménagers, a commencé à produire ses bons résultats. Les 15 écoles pré-professionnelles ont été fréquentées par 587 élèves (383 garçons et 204 jeunes filles), partagés en 36 sections, comprenant le travail sur bois, sur métaux et sur les pierres et les branches de l'alimentation, des étoffes, de la toilette.

L'enseignement ménager obligatoire (jusqu'à présent on n'avait que des cours facultatifs itinérants de la durée de deux mois) a commencé d'une manière tout à fait réjouissante. On a pu constater avec satisfaction que les familles se rendent compte de la grande utilité de cet enseignement. Les communes n'ont pas hésité à mettre à disposition les locaux nécessaires et à se charger de la moitié des frais de voyage des élèves ; le traitement des institutrices et tous les autres frais sont à la charge de l'Etat. Les 16 cours ménagers distribués dans les différentes régions du Canton ont été fréquentés par 250 jeunes filles non seulement avec régularité et application, mais avec un réel enthousiasme.

Le canton et les communes continuent leur gros effort pour l'amélioration des bâtiments scolaires et pour la construction de nouveaux édifices. De beaux bâtiments ont été inaugurés récemment à Lugano (Loreto et Molino Nuovo), Massagno, Ascona, Giubiasco, Muralto, Gudo, Morbio Superiore, Sementina, Savosa, Ronco s/Ascona ; d'autres sont en construction à Pollegio, Linescio, Cresciano, San Carlo di Peccia, Cadempino, Ligornetto, Bironico, Giornico, Breganzona, Ponte Tresa. De nombreux travaux de transformation ou d'agrandissement ont été faits ou sont en préparation même dans les toutes petites communes des vallées les plus éloignées.

On ne saurait oublier que l'Etat et les communes se préoccupent aussi d'encourager l'activité des artistes en leur confiant la décoration des nouveaux édifices. L'aula de l'Ecole cantonale de commerce à Bellinzone a été tout récemment enrichie par une grande peinture murale de Giuseppe Bolzani, et le nouveau bâtiment de l'Ecole des arts et métiers va recevoir sur ses façades des mosaïques du peintre Alberto Salvioni.

Sous le signe du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'autonomie cantonale, plus de 6 000 écoliers ont défilé dans le cortège historique du 24 mai à Bellinzone, et dans toutes les écoles primaires on a préparé des travaux d'histoire, de géographie, d'économie locale qui ont été réunis dans l'exposition scolaire permanente annexée à l'Ecole normale cantonale. Une intéressante exposition historique a été ouverte à Bellinzone et une grande exposition artistique (*50 anni d'arte nel Ticino*) a été organisée à Lugano. A partir du mois de septembre il y a eu à Locarno, dans le beau château, une exposition de l'art et des traditions populaires.

Dans le domaine de la protection des monuments historiques et artistiques, nous voulons mentionner les travaux de restauration du Castel Grande (Château de Uri) à Bellinzone, du Baptistère de Riva San Vitale, qui est le plus ancien et l'un des plus précieux monuments tessinois, et de la très belle église de la Madonna del Ponte à Brissago.

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire a choisi cette année la ville de Lugano comme siège du 62<sup>e</sup> cours normal, qui s'est déroulé du 13 juillet au 8 août et a été fréquenté par plus de 550 instituteurs et institutrices, dont 150 appartenant au corps enseignant tessinois.

L'application du décret législatif du 15 avril 1952, concernant la création d'un Fonds cantonal pour « prêts d'honneur » en faveur des étudiants, a rendu moins difficile la continuation de leurs études à une vingtaine de jeunes gens et de jeunes filles.

Et pour finir nous voulons mentionner la réforme de la loi du 29 octobre 1946 sur les traitements du corps enseignant, qui est actuellement à l'étude.

A.-U. TARABORI.

## Valais

Lorsque l'annaliste jette un coup d'œil sur l'année scolaire 1952-1953, son attention est irrésistiblement retenue par le départ de M. le conseiller d'Etat Cyrille Pitteloud qui, pendant 25 ans, s'est dépensé sans réserve au service du pays comme conseiller d'Etat, dont 16 au Département de l'instruction publique.

Dans son message d'adieu, M. le conseiller d'Etat C. Pitteloud a exprimé délicatement sa peine de quitter ses collaborateurs :

« Ce n'est pas sans regret, a-t-il dit, que je me sépare de ceux qui ont collaboré durant de nombreuses années avec moi, de mes excellents

chefs de service, mes fonctionnaires et employés, de la direction et des professeurs de nos collèges, de nos écoles normales, des cours professionnels et commerciaux et en particulier des membres du personnel enseignant valaisan. Je les remercie de tout cœur de toutes les preuves d'affectueux dévouement et d'émouvante fidélité qu'ils n'ont cessé de me donner. »

Le personnel enseignant a été très ému en apprenant la résolution inébranlable de son chef vénéré de placer sur des épaules plus jeunes la lourde charge qu'il aurait pu cependant porter encore allègrement. Les regrets étaient d'autant plus vifs que M. Pitteloud avait le don de provoquer la sympathie. Le rédacteur de « l'Ecole primaire valaisanne » s'exprime ainsi :

« M. Pitteloud n'a pas été qu'un chef pour les instituteurs et les institutrices, mais aussi un ami qui accueillait chacun avec la même égalité d'humeur, avec le même sourire jovial. Il avait les paroles du cœur qui gagnaient la confiance et mettaient à l'aise tous ceux qui l'approchaient.

» C'est pourquoi, au nom de tous les membres du corps enseignant, nous adressons aujourd'hui, par l'Ecole primaire, à notre chef aimé les sentiments de la plus déférente gratitude.

» M. le conseiller d'Etat Pitteloud a bien mérité de l'Ecole valaisanne. Il a marqué d'une empreinte indélébile son passage au Département de l'instruction publique : son œuvre restera ; aussi le pays tout entier lui en est reconnaissant. »

Rappelons brièvement quelques-unes des réalisations opérées par le Département de l'instruction publique ou par son intermédiaire sous l'impulsion et la direction de M. le conseiller d'Etat Pitteloud.

Enseignement secondaire. Création de la classe de maturité commerciale pour jeunes gens au collège de Sion ; création de la classe de maturité commerciale, en collaboration avec la ville, à l'Ecole de commerce des jeunes filles, à Sion ; introduction d'un cours ménager obligatoire pour les jeunes filles aspirant au diplôme commercial ; création d'une Ecole de commerce et d'administration au Collège de Brigue.

Ecoles normales. Création d'un cours préparatoire facultatif à l'entrée aux écoles normales ; prolongation d'une année de la formation du personnel enseignant ; création de l'Ecole normale ménagère de Sion et de Brigue ; création d'un cours pour la formation des maîtresses enseignant l'ouvrage manuel dans les écoles mixtes ; création d'une école d'application pour l'enseignement dans les écoles enfantines (Montessori) ; création d'une école d'application pour l'enseignement ménager ; augmentation du nombre des classes d'application pour l'enseignement primaire dans les trois écoles normales du canton ; création des stages obligatoires pour les futurs éducateurs ; extension du programme des écoles normales par l'introduction, par exemple, des travaux manuels, d'un cours de sociologie, d'une semaine de ski, etc...

Enseignement primaire. Nouvelle loi sur l'enseignement primaire et ménager (quelques innovations de cette loi : l'obligation d'augmenter la durée de la scolarité si les communes en font la demande ; la possibilité d'avancer l'âge de la scolarité à 6 ans ; le dédoublement des classes à partir de 35 élèves ; le subventionnement plus élevé pour la construc-

tion des bâtiments d'école, avec application du subventionnement différentiel permettant aux communes les plus pauvres de loger décentement les élèves ; surtout, l'obligation pour toutes les jeunes filles de fréquenter l'école ménagère entre 14 et 16 ans) ; amélioration de la situation matérielle du personnel enseignant ; révision des bases de la caisse de retraite du personnel enseignant ; organisation des cours de perfectionnement annuels pour le personnel enseignant ; ouverture de 11 écoles primaires supérieures de 1948 à 1953, ayant à leur tête des maîtres diplômés de l'Université de Fribourg ou de Zurich ; prolongation de la scolarité dans 26 communes ; bâtiments scolaires construits de 1946 à 1953 : 32 ; bâtiments scolaires rénovés pendant la même période : 117...

Enseignement ménager. Création de l'école ménagère obligatoire pour toutes les jeunes filles du canton ; cours de perfectionnement pour maîtresses ménagères en collaboration avec l'O.F.I.A.M.T...

Formation professionnelle. Orientation professionnelle par le moyen de cours d'orientation basés sur l'observation des jeunes pendant cinq semaines, la démonstration concrète des métiers et un examen psychotechnique ; réorganisation des écoles d'apprentis artisans, classement des apprentis par métiers et par année d'apprentissage, introduction d'un enseignement technique donné par un praticien du métier ; ateliers-écoles qui contrôlent et complètent la formation pratique donnée par le patron, remplacent l'école des métiers tout en coûtant beaucoup moins aux apprentis et à l'Etat ; adaptation des examens aux exigences nouvelles ; surveillance de l'apprentissage par des inspecteurs techniques qui visitent les établissements d'apprentissage ; réorganisation des écoles d'apprentis de commerce ; cours de maîtrise préparant aux examens fédéraux supérieurs ; création d'une école nouvelle à Martigny pour la préparation d'une élite professionnelle, etc...

Nous pourrions citer encore d'autres améliorations apportées dans le domaine scolaire ; mais celles-là suffisent pour nous donner une idée du travail fructueux fourni par M. le conseiller d'Etat Pitteloud, travail qui lui assure la reconnaissance méritée du canton.

M. Pitteloud a été remplacé au Département de l'instruction publique par le nouveau conseiller d'Etat M. Gross, auquel vont également toutes les sympathies du personnel enseignant et en qui il met toute sa confiance, pour résoudre des problèmes toujours anciens et toujours nouveaux, concernant en particulier la prolongation de la scolarité et le traitement du personnel enseignant ; nous souhaitons à notre nouveau chef de trouver, avec l'aide d'un personnel enseignant compréhensif, les solutions les meilleures dans le cadre des choses possibles.

\* \* \*

Subvention fédérale à l'école primaire. La subvention fédérale à l'école primaire est proportionnelle à la population de résidence du canton, telle qu'elle ressort du dernier recensement fédéral. Comme celui de 1950 a fait constater une augmentation du nombre d'habitants du Valais, le subside fédéral s'est accru de 14 000 fr. environ. Ce montant a été mis à la disposition du Dépôt du matériel scolaire en vue de réduire le prix des manuels scolaires.

Les Chambres fédérales sont saisies d'un projet de revision de la loi fédérale du 25 juin 1903 concernant la subvention de l'école primaire publique. Le projet du Conseil fédéral prévoit que la subvention sera calculée dorénavant non plus sur le chiffre de la population de résidence, mais d'après le nombre des enfants âgés de 7 à 15 ans. A différentes reprises, M. le conseiller d'Etat Pitteloud avait pris nettement position en faveur d'une solution de ce genre aux conférences des chefs de Département de l'instruction publique de la Suisse et nous sommes heureux de constater que ses propositions tendent à se réaliser. Si le projet du Conseil fédéral est accepté, le Valais recevra annuellement 300 000 fr. au lieu de 200 000.

\* \* \*

**Enseignement ménager.** L'enseignement ménager continue à se développer de façon réjouissante. Dans le courant de l'année, il a été rendu obligatoire à Bagnes, Collombey, Saint-Léonard, Savièse et Troistorrents.

Il convient de louer l'effort des administrations communales dans ce domaine. Partout où de nouveaux bâtiments sont construits, on adopte des conceptions hardies, des idées modernes et pratiques pour l'aménagement des locaux et l'équipement des cuisines scolaires. Des progrès qu'on peut qualifier de surprenants ont été réalisés : on ne lésine pas sur la qualité des installations, car on est persuadé que pour un enseignement efficient il faut pouvoir disposer d'un matériel complet et approprié. Nous sommes loin du temps où la cuisine avait un seul fourneau et la salle de couture une seule machine à coudre pour 15 à 20 écolières ! Les autorités ont compris que si chaque élève de l'école primaire a besoin de son livre, celle de l'école ménagère, elle aussi, doit avoir sous la main le matériel dont elle a un usage constant.

Les jeunes filles formées dans les écoles ménagères acquièrent, en plus de l'habileté manuelle et de la dextérité indispensable à toute ménagère, des connaissances intellectuelles et pratiques, une vision réelle de la tâche qui leur incombe dans la famille.

Pour obtenir de tels résultats, il ne suffit pas d'avoir des locaux appropriés ; il est nécessaire de compter sur un personnel enseignant qualifié. Pour maintenir son esprit constamment en éveil sur les problèmes qui l'occupent et parfaire les connaissances de ce personnel, nous organisons chaque année, à son intention, un cours de perfectionnement. Celui de cette année s'est déroulé à l'Ecole normale des institutrices à Sion, sous la haute et compétente direction de l'inspectrice fédérale des écoles ménagères, M<sup>me</sup> Aellig, qui s'était assurée la collaboration des Révérendes Sœurs Ursulines de Sion, de M<sup>lle</sup> Müller, psychanalyste de Genève, de M<sup>me</sup> Morier-Genoud, directrice d'internat ménager à Mont-la-Ville, et de M. C. Bérard, inspecteur scolaire du district d'Entremont.

Tout au long de la semaine, les conférences ont alterné avec les causeries, les discussions et les leçons pratiques sur les thèmes suivants : 1. Psychologie de l'adolescente ; 2. Enseignement fonctionnel en rapport

avec l'école ménagère ; 3. Conclusions pratiques pour l'enseignement ménager.

Une trentaine de maîtresses ont pris part à ces cours tandis que celles du Haut-Valais se rendaient à Gurnellen, Zurich et Baden pour assister aux cours organisés également par l'Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail.

Cours de perfectionnement. Au moment où nous rédigeons ces lignes, plus de 200 maîtres et maîtresses du Valais romand suivent pendant une semaine un cours de perfectionnement donné à Sion par un personnel enseignant compétent, dévoué et sympathique, comprenant un inspecteur scolaire valaisan, trois professeurs des écoles normales de Sion, une institutrice valaisanne et un instituteur vaudois, le dynamique M. Berseth. Après six ou sept heures de travail pratique actif, les participants au cours se sont réunis dans la grande salle de l'Ecole normale des filles pour entendre des conférences suggestives de l'écrivain valaisan M. Maurice Zermatten, et pour recevoir les directives du nouveau chef spirituel du diocèse, Son Excellence Mgr Adam, et celles du nouveau chef du Département de l'instruction publique, M. le conseiller d'Etat Gross.

L'ardeur au travail de tous les participants au cours, les encouragements lumineux de nos deux nouveaux chefs, sont des présages heureux pour l'avenir scolaire du canton.

L. B.

## Vaud

### Enseignement primaire

Depuis nombre d'années, notre canton souffre d'une pénurie d'institutrices, et malgré un recrutement beaucoup plus massif qu'autrefois, il n'a pas été possible de repourvoir normalement toutes les classes vacantes.

Si nous avons pu assurer la tenue de plusieurs classes grâce au dévouement d'anciens maîtres qui ont bien voulu accepter des remplacements de plus ou moins longue durée, en revanche nous avons dû faire appel à trente-quatre candidates qui ont dû quitter l'Ecole normale au 1<sup>er</sup> novembre 1952 pour occuper dans le canton des postes sans titulaires. Ces jeunes filles ont entrepris bravement leur tâche et ont fait un gros effort d'adaptation pour compenser les lacunes de leur formation professionnelle interrompue trop tôt.

Cette solution de fortune ne va pas sans inconvénients (études tronquées au moment où il serait nécessaire d'opérer une synthèse, classes surchargées à l'Ecole normale, etc.). Aussi le Département sera-t-il appelé à prendre sans retard des mesures propres à résoudre le problème angoissant du manque d'institutrices, problème né de

l'augmentation du nombre des écoliers et, plus encore, des démissions données pour cause de mariage.

Le projet d'une nouvelle loi sur l'enseignement primaire a été soumis à une nombreuse commission extra-parlementaire comprenant des pédagogues et des représentants des autorités cantonales et communales. Ce projet sera prochainement soumis au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil.

La tâche principale du service de l'enseignement primaire a été cette année la mise au point d'un nouveau Plan d'études pour les écoles enfantines et primaires. Ce document a été soumis aux commissions scolaires, aux directeurs d'écoles et aux associations professionnelles qui ont transmis au département leurs suggestions et leurs vœux. Le Conseil d'Etat a nommé ensuite une commission spéciale, composée exclusivement de pédagogues, dont le rôle consistait en une mise au point définitive des textes proposés.

Le nouveau Plan d'études, bien qu'assez différent de celui qu'il remplacera, ne représente pas un bouleversement, mais une adaptation aux conceptions modernes de l'art d'enseigner. Il tient compte des besoins actuels de l'école vaudoise, de ses possibilités et de ses limites, des éloges qu'on lui décerne et des critiques qu'on lui adresse, des réactions qu'elle suscite dans l'opinion publique et des exigences de la vie qui attend nos écoliers. Les instructions théoriques et les programmes qu'il propose dessinent une ligne générale qui peut convenir à la très grande diversité de nos classes, tout en laissant aux maîtres le soin de rechercher les meilleures méthodes et les procédés les plus favorables au développement de leurs élèves.

L'augmentation de la population enfantine a eu pour conséquence l'épuisement très rapide de plusieurs éditions de nos manuels scolaires. Une commission intercantonale étudie présentement la refonte des ouvrages d'histoire suisse à l'usage des degrés moyen et supérieur. Un manuel de sciences naturelles destiné au degré supérieur et aux classes primaires supérieures est actuellement à l'impression, ainsi qu'un précis de vocabulaire systématique. Ce dernier ouvrage terminera la série des manuels de français publiée dès 1944.

Les instituteurs ont été réunis en conférences officielles de cercle. Présidées par l'inspecteur de l'arrondissement, ces conférences ont consisté en leçons pratiques portant sur l'enseignement de la géographie et de l'orthographe.

Dans le domaine du cinéma scolaire, les commissions régionales nommées l'année dernière ont commencé leur travail de « visionnement » des films mis à disposition par la Centrale du film, à Berne. Une liste des meilleures bandes sera publiée prochainement avec des commentaires permettant aux maîtres d'utiliser au mieux ce matériel d'enseignement.

La Centrale de documentation scolaire, rénovée et enrichie, jouit d'un regain de faveur auprès du personnel enseignant, et les prêts de films fixes, en particulier, vont sans cesse croissant. Le 27 juin 1953, dans une cérémonie intime, la commission de la Centrale a pris congé de son président, M. Georges Chevallaz, directeur de l'Ecole normale. Des remerciements lui ont été adressés pour la belle œuvre qu'il a accomplie durant de nombreuses années.

Le Département continue à vouer toute son attention à la formation des conseillers de profession. Après avoir suivi des cours appropriés, 11 maîtres de l'enseignement primaire et secondaire ont obtenu leur diplôme en octobre 1952.

A la même époque, 7 instituteurs ont acquis un brevet pour l'enseignement des travaux manuels.

Beaucoup de communes vaudoises font en ce moment de louables efforts pour doter nos enfants et leurs maîtres de maisons d'écoles propres, attrayantes et salubres. Nombreuses sont les transformations, réfections et constructions de bâtiments scolaires réalisées au cours de ces dernières années, en sorte qu'il reste dans le canton peu de locaux insuffisants. Chaque fois que la chose se révèle nécessaire, les inspecteurs scolaires attirent l'attention des autorités communales sur les déficiences ou le manque de confort qu'ils constatent dans les classes ; et c'est ainsi que les efforts conjugués des communes et de l'Etat tendent à réaliser toujours plus complètement la modernisation de nos salles de classe, de nos préaux et de nos installations de gymnastique. Mais si l'amélioration de nos manuels scolaires, de nos bâtiments et du matériel didactique en général nous réjouit fort, nous n'oublions pas que la vie et l'activité de la classe ne sauraient trouver uniquement leur inspiration dans des conditions matérielles perfectionnées. La vie, qui n'est pas synonyme d'agitation, est faite avant tout d'entrain et de joie au travail, sources d'énergie plus difficiles à capter et à entretenir qu'on ne le suppose au premier abord. Si l'intérêt est un départ, il ne peut à lui seul soutenir tout le travail ; l'acquisition d'habitudes et de connaissances exige de l'effort, de l'entraînement, sans cesse repris et répétés.

Nos maîtres savent que leur œuvre est une œuvre de patience et de fermeté, et que leur rôle reste prédominant pour donner de la vie, de la solidité et du caractère à l'édifice qu'ils construisent patiemment dans les consciences et dans les esprits.

AD. MARTIN

### Enseignement secondaire

Les effectifs continuent à s'accroître. Alors qu'en 1951, 6322 élèves avaient passé dans les écoles secondaires vaudoises, il y en eut 6666 en 1952. L'augmentation est surtout sensible dans les établissements situés à Lausanne et dans les plus grands des collèges communaux. On imagine les problèmes, fort difficiles à résoudre, que pose le logement de cette masse envahissante d'écoliers. Nous en avons parlé dans notre chronique de l'année dernière. Mais à côté de cette question matérielle à résoudre, il en est une autre, d'ordre pédagogique, dont les données sont moins visibles, mais tout aussi importantes. Cet afflux d'élèves affecte insensiblement le caractère même de l'enseignement secondaire et modifie peu à peu la tâche de l'école qui le dispense. Il ne s'explique pas seulement par l'augmentation de la population urbaine, mais aussi par l'élargissement de la base de recrutement. Alors qu'autrefois la majorité des élèves, des sections classiques en particulier, venaient

de milieux cultivés, de plus en plus nombreux sont ceux qui ne trouvent pas dans leur famille les préoccupations intellectuelles qui, autant que l'enseignement scolaire, contribuent à former le jugement et l'esprit. Les classes, plus chargées, sont moins homogènes. Bien des élèves ne jouissent pas chez eux de conditions de travail favorables à l'étude. On trouve excessives les exigences de l'école secondaire, pourtant assouplies, et surannées ses méthodes, qui ne visent pas avant tout à rendre l'enseignement attrayant. On admet difficilement que la vie de la famille doive être affectée par les devoirs à domicile et les obligations scolaires. On n'est pas loin de considérer l'instruction secondaire comme un droit presque au même titre que la primaire. L'aboutissement logique d'une telle tendance est l'école unique, adoptée dans plusieurs pays. On n'en est pas là dans le canton de Vaud. Mais il faut reconnaître que la structure actuelle de notre école secondaire, rigide et cloisonnée, ne facilite pas la solution des problèmes que pose un recrutement beaucoup plus élargi qu'autrefois. Les collèges communaux, plus proches de la population, plus souples dans leur organisation que les établissements cantonaux, ont mieux pu s'adapter aux tâches nouvelles qu'impose à l'école secondaire son recrutement actuel. La coexistence, dans le même établissement, des sections qui, sur le plan cantonal, forment chacune une école, facilite l'orientation des élèves vers le type d'études qui répond le mieux à leurs aptitudes et à leurs goûts.

La constatation qu'au Collège classique cantonal, les deux premières années comptent autant d'élèves que les quatre dernières, et le fait que le 28 % seulement des élèves obtiennent le certificat d'études, sans avoir subi d'échec au cours des 6 années de Collège, démontreraient à l'évidence, si c'était nécessaire, que l'examen d'admission ne peut résoudre le problème de l'orientation.

Le Département de l'instruction publique étudie tout ce vaste problème et sera bientôt en mesure de faire des propositions.

En attendant, il a autorisé depuis plusieurs années, dans diverses écoles, des expériences dont les résultats lui fourniront de précieux renseignements pour l'élaboration de la nouvelle loi : division de l'année scolaire en semestres plutôt qu'en trimestres, répartition des matières d'enseignement en trois groupes au lieu de deux, suppression partielle de l'appréciation chiffrée des résultats scolaires, création dans plusieurs collèges communaux d'une section dite « pratique commerciale ».

Au 31 décembre 1952, le corps enseignant secondaire comptait 336 maîtres et maîtresses titulaires et 155 maîtres et maîtresses temporaires ou chargés d'enseignements partiels.

Le recrutement des maîtres et des maîtresses secondaires est une cause de soucis. Le nombre des candidats à l'enseignement des langues modernes en particulier est insuffisant. Le département ne peut assurer les remplacements sans avoir recours à des étudiants. Des postes au concours ne peuvent être régulièrement repourvus. Pour les langues anciennes, en revanche, les candidats sont en nombre suffisant pour les postes temporaires et les remplacements. Plusieurs attendent même depuis longtemps une nomination.

L'entrée en vigueur, au début de 1952, de la loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1948,

a causé pas mal de discussions. Remplaçant diverses lois anciennes, dont celle du fonds des pensions du corps enseignant, la nouvelle loi améliore considérablement le sort des futurs retraités. Mais établie sur des principes actuariels stricts, elle exige de tous les affiliés transférés de l'ancienne caisse, le versement d'un complément de réserve mathématique et parfois aussi des rachats fort onéreux. L'élévation de 30 à 35 ans du nombre des années de service nécessaires pour l'obtention de la pension maximum affecte spécialement les maîtresses secondaires, l'âge normal de la retraite étant pour elles 55 ans et la limite d'âge, 60 ans. La possibilité offerte aux maîtres transférés à la nouvelle caisse de convertir les rachats en prolongation de temps de service a été en général bien accueillie. Certains maîtres resteront ainsi en fonction au-delà des 35 années de service et de la limite d'âge, ce qui ne sera pas toujours heureux du point de vue pédagogique.

L'année 1952 a vu se réaliser pleinement le contrôle médical des établissements cantonaux d'instruction secondaire. Dans chaque école, un médecin attitré soumet à un examen complet tous les élèves de 1<sup>re</sup> et de dernière année. Tous les deux ans, il procède à un examen tuberculinique. De plus, le médecin s'occupe des cas individuels qui lui sont soumis par la direction de l'école, lorsque l'irrégularité ou la baisse des résultats scolaires font présumer un état de santé déficitaire. Le contrôle médical n'est pas en activité depuis assez longtemps pour qu'on puisse tirer d'ores et déjà des conclusions. Mais le nombre des cas où il a permis de déceler des affections, des déficiences ou des anomalies jusque-là ignorées des parents, prouve les services qu'il peut rendre à la famille et à l'école.

Les rapports annuels des divers établissements font état des multiples manifestations organisées dans le cadre de l'école ou à l'intention des parents et du public : représentations dramatiques parfois fort remarquables, matches contre des équipes d'autres écoles, collecte de fonds pour des œuvres de bienfaisance, expositions de travaux de concours, concerts, séances de cinéma, conférences. Que le but visé soit éducatif, sportif ou social, ces activités ont le mérite d'associer dans un effort commun les élèves des différentes classes et contribuent à créer le sens de la communauté scolaire. Plusieurs collèges communaux organisent des séries de conférences ou de concerts pour le grand public, ce qui est bien dans le rôle de ces institutions de culture, pour lesquelles les communes consentent de gros sacrifices financiers.

M. M.

### Enseignement supérieur

L'Université a eu le chagrin de perdre, au cours de l'année universitaire 1951-1952, deux professeurs : Henri Preisig (1875-1951) et Jean Bolomey (1879-1952). Entré comme assistant à Cery, en 1901, Henri Preisig avait été nommé sous-directeur de cet établissement en 1905. C'est lui qui, avec le directeur A. Mahaim, y introduisit, en 1905-1906, la thérapeutique par le travail, appel constant aux parties intactes

du psychisme des malades. Devenu directeur en 1925, Preisig marqua de son empreinte sociale, l'organisation de la maison, jusqu'en 1936, date à laquelle il prit sa retraite. Jean Bolomey, ingénieur-constructeur dès 1901, travailla entre autres à la construction du barrage de Barberine. Il succéda, en 1927, à M. Bosset, en qualité de professeur extraordinaire de connaissance des matériaux terreux, de maçonnerie, de construction des chemins de fer, et de chef de la division des matériaux pierreux du Laboratoire d'essai des matériaux. Il avait été promu à l'ordinariat en 1947.

Dans la séance publique du 8 novembre 1951, M. le Chef du département a installé huit professeurs ordinaires : MM. Jacques Freymond, professeur à la Faculté des lettres, Charles Haenny, professeur à la Faculté des sciences, Louis Egg, professeur à l'École polytechnique, Louis Meylan, professeur à l'École des sciences sociales et politiques, Bernardo Streiff, professeur à la Faculté de médecine, Jean Tschumi, professeur à l'École polytechnique ; et les professeurs Otto Bücher (médecine) et Charles Rathgeb (droit), déjà promus antérieurement.

A la fin de l'année 1951-1952, le corps professoral comptait 42 professeurs honoraires, 98 professeurs en exercice, dont 53 ordinaires et 45 extraordinaires, 48 chargés de cours, 32 privat-docents et 3 lecteurs.

Quelques changements se sont produits dans les commissions et comités : M. le professeur Henri Meylan a remplacé M. le professeur Georges Bonnard dans la commission des immatriculations ; MM. les professeurs Charles Jéquier et Louis Fauconnet ont remplacé, au comité de patronage, les professeurs Robert Matthey et Edouard Schiess ; M. le professeur Héli Badoux a pris la place du professeur Matthey au comité de direction du Fonds Agassiz.

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique est maintenant constitué : M. le professeur Robert Matthey a été nommé membre du Conseil national de la recherche, M. le professeur Paul Collart, suppléant au même Conseil ; MM. les professeurs Georges Bonnard et Charles Haenny représentent l'Université au Conseil de fondation ; une commission locale composée de cinq membres a été créée.

L'Université s'est fait représenter par son recteur et le doyen de la Faculté de droit, à Bologne, au 800<sup>e</sup> anniversaire du Décret de Gratien. Ceux-ci ont remis à l'Université de Bologne une adresse de félicitations. M. le professeur Regamey a représenté l'Université, à Paris, au cinquantenaire de l'École française d'Extrême-Orient. L'Université a participé à de nombreux congrès tenus à Lausanne : Société française d'archéologie, Société suisse de psychiatrie, Association des physiologistes et pharmacologues suisses, Congrès franco-suisse d'orthopédie, etc. Elle a marqué par une cérémonie publique le 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Léonard de Vinci.

L'Université a conféré le grade de docteur *honoris causa* à M. Alexandre de Muralt, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Berne et promoteur du Fonds national, « en hommage au physiologiste éminent dont l'initiative et la ténacité ont doté les savants suisses des ressources indispensables à leur travail » ; le grade de docteur en droit *honoris causa* à M. Georges Sauser-Hall, professeur à la Faculté de droit de Genève, « en hommage à l'éminent internatio-

naliste et comparatiste qui, unissant à l'ampleur de sa science la prudence du juriconsulte, maintient haut l'idéal de l'enseignement juridique et collabore avec sagesse à l'instauration de la paix par le droit », et à M. Emile Becqué, doyen de la Faculté de droit de Montpellier, venu à Lausanne pour y participer aux journées juridiques franco-suisse, « en hommage au grand civiliste dont l'œuvre toute de savoir, de prudence et de finesse inspire le juge et enrichit la science ».

\* \* \*

L'Université a perdu trois de ses étudiants : Jacques-Henri Steiner (médecine), victime d'une chute au cours de la semaine universitaire de ski, à Zermatt ; José Sampaio et Gilbert Sahy (Epul).

Au semestre d'hiver 1951-1952, l'Université a compté, avec l'Epul, 1730 étudiants réguliers et 74 auditeurs (augmentation de 42 sur l'hiver précédent). Au semestre d'été 1952, 1598 étudiants réguliers et 53 auditeurs (augmentation : 33).

L'Association générale des étudiants a fait sans bruit un travail fort utile, notamment par ses commissions du travail et du logement et surtout par sa commission d'entraide. Le chœur universitaire a assumé, avec l'accompagnement de l'Orchestre de chambre de Lausanne, la partie musicale de la cérémonie d'installation des professeurs ordinaires ; il s'est fait entendre à la fête de Noël des étudiants, dans plusieurs localités du canton et en Alsace.

L'Université a offert des bourses à trois étudiants français ; une à un Américain, trois à des Italiens. Deux de nos étudiants ont bénéficié de bourses françaises, un d'une bourse suédoise et deux de bourses des Etats-Unis ; sans parler des deux boursiers de la « Gazette de Lausanne ». Le fonds des subsides pour l'impression de thèses a alloué deux subsides de mille francs chacun.

A quoi sont venus s'ajouter les quelques prix décernés par l'Université : le prix *Duboux* à M. Karl Ledergerber, pour sa thèse intitulée « Beitrag zur Vererbung der Epilepsie » ; le prix *Follope*, avec médaille de vermeil, à M. Jean-Pierre Clavel, pour un recueil de vers inédits ; le prix *Nessler*, à M. Bernard Baudat ; le prix *Bippert*, de Fr. 2500.— à M. Paul Piotet, pour son travail intitulé « La théorie de la commission médiate et le problème de l'instrument humain intentionnel » ; le prix *de Cérenville* à M. François Aguet, pour sa thèse intitulée « Les indications de la streptomycine dans le traitement de la tuberculose pulmonaire tertiaire de l'adulte » ; et le prix *Marc Dufour*, à M. Jean-François Cuendet pour son travail intitulé « Importance de la progression géométrique dans les échelles de mesure ».

L'École d'ingénieurs a décerné le prix *Dommer* à M. Henry Grille, le prix *Grenier* à MM. Pierre Marguerat et Jean Schailleé, le prix *SVIA* à M. Roland Mayor, le prix *A<sup>3</sup>E<sup>2</sup>PL* à M. Angelo Germano et le prix *Cousin* à M. Pierre-André Bobilier.

Un prix de concours a été décerné, en Faculté de médecine, à M<sup>lle</sup> Ruth Gattiker ; et un prix de Faculté, en Lettres, à M. Philippe Vollenweider, pour un travail sur « La destinée de l'homme dans l'œuvre de Malraux ».

Je mentionne ici quelques dons qui, par décision de la Commission universitaire, ont été mis à la disposition des étudiants : 8000 francs de M. Constant Ouviaère, pour aider des étudiants à éditer leur thèse ; 1000 francs de la *Nestlé Alimentana Co*, pour aider un étudiant réfugié ; 1000 francs de la *S. A. Publicitas*, à Lausanne, versés au Fonds d'entraide de la Caisse des assurances ; 5000 francs d'un donateur anonyme, dont 1500 francs versés au Fonds du comité de patronage, et 3500 francs au Fonds des subsides pour l'impression de thèses ; 100 francs du Dr Paul Campiche, pour venir en aide à un étudiant.

\* \* \*

A la Faculté de théologie, M. Paul Chapuis, professeur de théologie pratique, a été remplacé, à partir du 15 octobre 1952, par M. Henri Germond, chargé de cours à la Faculté depuis vingt ans. 6 étudiants ont obtenu la licence en théologie.

A la Faculté de droit, M. le professeur Zwahlen, nommé membre d'une commission chargée par l'O.N.U. et l'O.I.T. d'une enquête sur le travail forcé dans le monde, a été partiellement remplacé par MM. Alexandre Berenstein et Jean Brack. M. François Gilliard, nommé professeur extraordinaire à partir du 15 octobre 1952, reprend la totalité de l'enseignement d'histoire du droit. 28 étudiants ont obtenu la licence en droit, 2 le doctorat en droit ; 2 la licence et le doctorat en droit.

A l'Ecole des sciences sociales et politiques, M. le professeur Jean Piaget a fait l'objet d'un appel de la Sorbonne, où il enseigne dès l'automne 1952, remplacé à Lausanne par M. le professeur Philippe Müller, de Neuchâtel. M. Pierre Jaccard, nommé professeur extraordinaire de sociologie, assume cet enseignement dès le 15 octobre 1952. Sous les auspices de l'Ecole, et sous la direction de M. le professeur Marcel Bridel, a été publié un ouvrage sur la démocratie directe dans les communes suisses. Une étude sur les partis en Suisse a fait l'objet d'un mémoire ronéotypé. L'Ecole a inauguré le centre de documentation de son Institut de science politique. 10 candidats ont obtenu le certificat d'études pédagogiques, 7 la licence ès sciences sociales, 7 la licence ès sciences politiques, 6 la licence ès sciences pédagogiques, 5 le diplôme d'études diplomatiques et consulaires.

A l'Ecole des hautes études commerciales, 12 candidats ont obtenu le certificat d'études supérieures, 1 le certificat complémentaire de licence, 26 la licence ès sciences commerciales et économiques, 2 la licence ès sciences commerciales et actuarielles, 2 le doctorat ès sciences commerciales et économiques.

De nombreux visiteurs étrangers ont passé à l'Institut de police scientifique, dont les collections s'enrichissent chaque année.

A la Faculté de médecine, M. Fernand Cardis a été nommé chargé de cours en remplacement de M. René Burnand ; et M. Pierre Francioli autorisé à enseigner en qualité de privat-docent. Le manque de place n'a permis à la Faculté de recevoir que 10 % des étudiants étrangers qui avaient demandé leur admission. A la session d'automne, 28 candidats, et à celle de printemps, 17 candidats ont passé avec succès les

examens professionnels fédéraux. En outre 37 doctorats en médecine, 2 doctorats en médecine dentaire, 7 certificats d'études médicales et doctorats en médecine ont été décernés.

La Faculté des lettres a décerné 10 licences ès lettres (diplôme d'Etat) 2 licences ès lettres (diplôme d'Université), 2 doctorats ès lettres, 4 certificats d'études françaises et 7 diplômes d'aptitude à l'enseignement du français moderne. Au Cours de vacances, 17 candidats ont obtenu le certificat d'études françaises, degré inférieur ; et 10 le certificat d'études françaises, degré supérieur.

A la Faculté des sciences, M<sup>lle</sup> Marie-Madeleine Kraft, M. Pierre Villaret et M. Henri-Alcide Guénin ont été nommés chargés de cours ; MM. Paul-Emile Pilet et Gerzy Gallera ont été autorisés à enseigner en qualité de privat-docents. 10 candidats ont obtenu la licence ès sciences, 5 le diplôme de chimiste, 2 le diplôme de géologue, 6 le doctorat ès sciences.

A l'Ecole de pharmacie, M. Pierre-V. Piguet a été autorisé à enseigner comme privat-docent. L'Ecole a organisé un cours de perfectionnement suivi par 60 pharmaciens. 6 candidats et candidates ont passé avec succès les examens professionnels fédéraux. 5 candidats ont obtenu le diplôme de pharmacie de l'Université ; un, le doctorat en pharmacie.

A l'Ecole polytechnique de l'Université, la section du génie civil est maintenant dotée de toutes les chaires qui lui sont nécessaires. C'est d'ailleurs, avec l'Ecole d'architecture, la section qu'il est le plus facile de maintenir en bon rang, puisque sa valeur dépend de ses professeurs plus que de l'équipement de ses laboratoires. Les sections de mécanique et d'électricité, sans être encore brillamment dotées, peuvent désormais soutenir la comparaison avec les autres écoles. La section de chimie est en voie de réorganisation, avec le concours des industriels suisses. La section des géomètres et de géodésie possède maintenant, grâce à la générosité de la Société d'aide aux laboratoires, un appareillage tout à fait moderne pour la restitution des prises de vues stéréo-photogrammétriques.

La chaire de statique et de résistance des matériaux a été confiée à M. Maurice Derron, professeur extraordinaire ; M. Paul Fourmarier a été appelé, en qualité de professeur ordinaire, à la chaire d'électrotechnique générale (courants forts). M. Roger Dessoulavy a été nommé professeur extraordinaire d'électrotechnique des courants faibles ; M. Jacques Paschoud, professeur extraordinaire et chef de la section des métaux du Laboratoire d'essai des matériaux ; M. Rodolphe Trümpy a été chargé du cours de pétrographie technique.

L'Ecole a décerné 72 diplômes, soit : 19 d'ingénieur civil, 25 d'ingénieur-électricien, 13 d'ingénieur-mécanicien, 3 d'ingénieur-physicien, 10 d'ingénieur-chimiste, 2 de géomètre ; et l'Ecole d'architecture, 5 diplômes d'architecte.

En plus des voyages d'études par section, l'Ecole a organisé, en juin 1952, un voyage de trois jours, en France, auquel participèrent les étudiants de toutes les sections des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années d'études. Ceux-ci visitèrent divers chantiers, usines et installations dans la région de Lyon, et les gigantesques travaux d'aménagement hydro-électriques

de Donzère-Mondragon. L'École est entrée en possession de la bibliothèque technique de M. Adolphe Bühler, Dr h. c., ancien ingénieur en chef de la direction générale des CFF : 2000 volumes, plus de 3000 brochures et fascicules, 10 000 photographies, 2400 dessins et 1200 dossiers d'études et d'expertises.

Nous avons signalé les principaux événements qui ont marqué, dans les diverses facultés et écoles de l'Université, le cours de l'année 1951-1952 ; il faudrait pouvoir mettre ici les travaux publiés par les professeurs (énumérés dans le Rapport annuel) et, surtout, le labeur fourni, jour après jour, dans les cours et dans ces séminaires qui, dans les facultés de sciences morales, doublent si utilement les cours *ex cathedra*. Notre Université est vivante et, sans faire beaucoup de bruit, accomplit un travail dont le pays bénéficie.

LOUIS MEYLAN.

---

## Chronique de la Suisse alémanique

---

### Confédération<sup>1</sup>

#### I. — ECOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE

Le 29 juin 1951 le Conseil fédéral a sanctionné le nouveau règlement relatif à l'admission d'étudiants et d'auditeurs aux cours de l'École polytechnique. Le programme d'enseignement normal des deux sections des ingénieurs mécaniciens et des ingénieurs électrotechniciens, qui vient d'être soumis à une révision approfondie, est entré en vigueur au début du semestre d'hiver 1951-1952.

Par suite d'une décision du Conseil fédéral, qui a acquis force de loi le 1<sup>er</sup> janvier 1953, l'allocation de renchérissement, de 10 % du traitement, touchée jusqu'ici par les membres du corps enseignant de l'E.P.F. aux termes d'un règlement spécial, fera désormais partie intégrante de leurs appointements.

#### II. — SUBVENTIONS

Pour la première fois en 1951, le calcul de la subvention fédérale à l'école primaire s'est basé sur le résultat du recensement de 1941. Cette subvention, d'un montant approximatif de 3 670 000 francs, a été versée aux cantons intégralement.

<sup>1</sup> Les principaux renseignements figurant dans cette chronique se rapportent à l'activité législative de la Confédération et des cantons, ainsi qu'au mouvement pédagogique d'outre-Sarine, pour les années 1950 à 1952 et 1953. Ils sont en général empruntés à l'excellent annuaire, bien connu de nos lecteurs, intitulé *Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen* (Saint-Gall, dir. A. Römer).